

VI. AFRIQUES

Les tendances observées depuis la fin des années 1980, qui faisaient de l’Afrique une plaque tournante des drogues dont l’importance ne cessait de croître, ont été confirmées en 1997-1998⁷⁸. Les cultures de cannabis s’étendent dans toutes les régions d’Afrique subsaharienne en réponse à la crise des agricultures. Ce rapport illustre cette orientation générale au moyen de nombreux exemples : Sénégal, Gambie, Togo, République démocratique du Congo (RDC), Madagascar, Afrique du Sud. Ces cultures constituent une triple menace : pour le développement des productions agricoles licites qu’elles ont tendance à remplacer et donc, dans le cas des productions vivrières, pour l’approvisionnement des villes ; pour la sécurité, dans la mesure où elles contribuent à financer les conflits (Casamance au Sénégal, Guinée-Bissau, Soudan, RDC, Congo) tandis que les campagnes d’éradication constituent une arme des autorités contre des minorités ethniques ou politiques (Sénégal, Soudan, Égypte) ; pour la santé enfin, la disponibilité de la marijuana incitant à des consommations excessives qui n’épargnent pas les jeunes.

D’une façon générale, un des éléments nouveaux est l’ampleur que prend l’utilisation de toutes les drogues en étroite relation avec les axes du trafic. Si l’alcool et la marijuana restent encore les produits les plus consommés, les marchés de toutes les autres drogues (stimulants de synthèse, Mandrax, héroïne, crack) sont en plein développement, comme en témoigne par exemple la situation en Afrique du Sud⁷⁹ et dans les pays du Golfe de Guinée⁸⁰. Les pays de Afrique de l’Est (Tanzanie, Mozambique, Kenya) et de l’Océan indien (l’Île Maurice en particulier), qui reçoivent de plein fouet le trafic originnaire du sous-continent indien, connaissent une forte augmentation de la consommation d’héroïne. Cela permet également aux trafiquants de mettre à profit le processus de libéralisation de l’économie de ces pays pour recycler les profits procurés par ce marché interne et par les activités de transit⁸¹. Le trafic des drogues dures, en particulier de cocaïne, en s’intégrant à celui des armes, permet également de contribuer au financement de conflits comme ceux de l’Angola et de la RDC.

⁷⁸ Dans le rapport *La géopolitique mondiale des drogues (1995-1996)* ont été traités : le Maroc, le Nigeria, la Côte d’Ivoire, le Ghana, le Sénégal, le Congo, l’Afrique du Sud, le Kenya, le Soudan, le Yemen.

⁷⁹ Sur l’Afrique du Sud, voir aussi chapitre «L’Afrique du Sud et son environnement».

⁸⁰ Sur cette région, voir aussi chapitre «Golfe de Guinée : vers un marché unique des drogues ?»

⁸¹ Sur ce sujet, voir aussi chapitre «La “caraïbisation” de l’Océan indien».

ANGOLA

Tandis que les enjeux d'ordre international (conflit Est-Ouest, intervention cubaine et sud-africaine) qui contribuaient à l'instabilité de l'Angola s'estompent, ce pays continue à vivre une situation conflictuelle. Il semble donc que des raisons endogènes y soient les plus fortes. À l'instar de ses deux voisins congolais, l'Angola paraît avoir «organisé le désordre» au profit des classes dirigeantes (que celles-ci soient situées au niveau du pouvoir ou des forces qui s'y opposent). La prédation au sein des services et la gestion arbitraire des richesses semblent aujourd'hui être l'obstacle principal à un retour à la normalité (encore que celle-ci n'ait jamais vraiment existé sur l'ensemble du territoire angolais). Une combinaison sophistiquée de l'exploitation du pétrole et du diamant a permis aux élites de naviguer entre le formel et l'informel à tous les niveaux de la vie politique, économique et sociale.

Cette même combinaison permet aujourd'hui de diviser l'action internationale entre ceux qui cherchent la rationalité institutionnelle et spatiale et ceux qui exploitent mines et gisements. Faiblement peuplé (10 à 12 millions d'habitants), l'Angola connaît une pauvreté et un manque d'infrastructures dramatiques, tout en restant solvable aux yeux de la communauté internationale, grâce à ses gisements pétrolifères. Les installations pétrolières (et le fait qu'elles ont toujours pu être épargnées lors des opérations militaires), permettent à ce pays de négocier sur une position de force sa «normalisation». Ainsi, par exemple, l'Angola est le seul des pays membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à n'avoir pas signé le Protocole de Mmabatho qui concerne la politique commune antidrogues de la région. Si, au niveau de l'État, la gestion des richesses avec des partenaires internationaux permet «une attitude permissive» sur les trafics à grande échelle à travers les facilités portuaires, dans l'hinterland les réseaux politico-trafiquants (bien rodés) du diamant et des armes, aux mains de l'opposition, offrent des facilités pour les autres produits, nouvellement introduits dans la logique mercantile angolaise. Même si les autres drogues sont présentes sur la scène angolaise (et plus particulièrement le cannabis), la cocaïne y joue un rôle tout particulier, car elle a réussi à s'intégrer efficacement au sein des trafics cités plus haut.

Les connexions sud-africaines de l'Unita

Les combats qui opposaient à nouveau, en juillet 1998, les forces gouvernementales et les troupes rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (Unita), devraient se traduire par un regain d'activité des filières clandestines d'approvisionnement des hommes de Jonas Savimbi. Au début du mois d'août 1998, une semaine à peine avant les deux explosions qui ont ensanglanté le centre de Nairobi et de Dar es-Salaam, a eu lieu à Lubumbashi (RDC) une réunion réunissant des hauts responsables militaires de l'Unita, trois ex-généraux mobutistes ainsi que des responsables du renseignement ougandais et ruandais. D'après des sources bien informées, l'approvisionnement en armes et en munitions des groupes rebelles en Angola et en RDC, ainsi que les moyens financiers pour se les procurer, ont été au cœur des discussions. Or, à côté des diamants et autres sources minières, les réseaux de cocaïne sont, depuis déjà plusieurs années, un élément négociable. En effet, depuis la reprise de la guerre civile angolaise, en 1992-1993, les réseaux de l'Unita se sont impliqués dans l'importation de drogues sur le marché régional – essentiellement sud-africain –, et international (notamment européen, via l'ex-Zaïre). Les récentes évolutions géopolitiques en Afrique centrale n'ont fait que renforcer ces connexions.

En 1997, la chute des régimes au pouvoir au Zaïre (Mobutu) et au Congo (Lissouba) – renversements auxquels le gouvernement angolais a contribué militairement – avait privé l'Unita de ses principales bases arrières. Le mouvement rebelle devait dorénavant compter essentiellement sur ses voies d'approvisionnement à partir de la Zambie et de l'Afrique du Sud. Le 5 mars dernier, l'ambassadeur angolais à Lusaka dénonçait encore l'infiltration de soldats de l'Unita sur le territoire zambien pour y transformer en bases militaires les camps de réfugiés établis dans la province du Nord-Ouest, le long de la frontière avec l'Angola.

Des sources assez sûres affirment que le principal partenaire de Savimbi en Zambie est Vernon Mwaanga, ancien ministre des Affaires étrangères «démissionné» en janvier 1994 sous la pression des bailleurs de fonds du pays qui l'accusaient de trafic de drogues. Sa retraite anticipée n'a pas empêché Mwaanga de rester très influent au sein du parti au pouvoir, le Movement for Multiparty Democracy (MMD), où ce proche du président Frederick Chiluba a la réputation d'être l'homme des réseaux. Depuis la Zambie, cocaïne et Mandrax sont acheminés vers le sud par voies aérienne et terrestre. Mais des réseaux aériens relient aussi directement les bases de l'Unita et l'Afrique du Sud. En 1997, Lusaka avait dû interdire le survol de son territoire à une compagnie aérienne privée sud-africaine (*Metex International*), accusée de livrer des armes aux rebelles angolais. Cette interdiction, prononcée sous la pression du gouvernement de Luanda et de ses alliés, n'aurait été que formelle, les livraisons ayant continué par la suite.

Le 20 janvier 1998, l'armée de l'air angolaise interceptait un *DC-4* appartenant à *Congo Air Express*, une société privée sud-africaine qui transportait du matériel destiné aux hommes de Jonas Savimbi. Le pilote a confirmé avoir régulièrement ravitaillé les bases de l'Unita (notamment Andulo et Bailundo, au centre du pays) depuis deux ans. L'Unita dispose, en effet, de plus de 80 pistes d'atterrissage aménagées le long des frontières congolaises, zambienne et namibienne. Jusqu'à il y a environ six mois, les cargaisons étaient essentiellement constituées d'armement. Depuis, selon le pilote, il s'agirait surtout de matériaux de construction ou, comme c'était ici le cas, de matériel pour l'extraction minière. La publicité faite autour de l'interception (l'armée angolaise, qui dispose de deux radars nouvellement fournis par le gouvernement américain, a fait savoir qu'à l'avenir tout avion violant l'espace aérien serait abattu) a avant tout valeur d'avertissement pour la nébuleuse de compagnies aériennes, essentiellement sud-africaines, qui s'étaient fait une spécialité des vols de contrebande dans les cieux d'Afrique australe, de Luanda à Maputo, en passant par Lusaka et Harare.

La route suivie par le *DC-4* sud-africain est un classique du genre : décollage de l'aéroport international de Lanseria, proche de Johannesburg en Afrique du Sud ; ravitaillement à l'aéroport international de Maun, au Botswana, à la lisière du delta de l'Okavango ; survol de la Zambie en direction du Congo-Brazzaville, destination déclarée du vol ; enfin, détour à destination de l'un des quartiers généraux de l'Unita (en l'occurrence Andulo, dont la piste d'atterrissage venait d'être rallongée pour accueillir des moyens porteurs). Maun est devenu le point de ralliement de pilotes-aventuriers de toutes origines – Zimbabwéens, Sud-Africains, Néo-Zélandais, Britanniques, etc. – employés par ces compagnies privées qui les paient de 6 000 dollars par mois pour un débutant, jusqu'à 15 000 dollars pour un «vétérant». Quant à l'aéroport international de Lanseria, dans la banlieue de Johannesburg, il est, pour les trafiquants d'armes et de drogues, l'un des points d'entrée en Afrique du Sud les moins contrôlés. Il reçoit de dix à vingt vols quotidiens et est officiellement fermé à 19 heures (le bureau de douane, tenu par un seul fonctionnaire, ferme, lui, à 17 heures), après quoi les avions se posent à leurs risques et périls. Beaucoup sont prêts à courir ce risque, d'ailleurs tout relatif : le 25 mai 1997, c'est là qu'a atterri un avion rempli d'or, de devises et de diamants appartenant à feu le président zaïrois

Mobutu, alors en fuite. C'est encore à Lanseria qu'était établie la compagnie *Million Air*, propriété de Veejay Goswami, ressortissant indien accusé d'être le principal importateur de Mandrax en Afrique du Sud arrêté à Doubaï en juillet 1997⁸².

Les «liaisons aériennes irrégulières» d'aujourd'hui n'ont fait que prendre le relais des vols «commerciaux» assurés par l'armée sud-africaine au plus fort de la guerre civile en Angola, de 1975 à 1989. La fin de l'apartheid en Afrique du Sud et l'élection, en 1994, du président Nelson Mandela n'ont jamais réellement remis en cause les soutiens dont Jonas Savimbi avait toujours bénéficié dans le pays. Ainsi, jusqu'à l'indépendance de la Namibie, en 1990, la ville de Rundu, à la frontière angolaise, était la Mecque des filières chargées d'alimenter l'Unita en armes, vivres, carburant et matériels divers. Des hommes d'affaires, souvent d'origine portugaise (associés aux plus hauts responsables de l'armée sud-africaine et du pouvoir blanc de Pretoria) y entretenaient d'énormes entrepôts où transitaient – avant d'être acheminés en Afrique du Sud – ivoire, cornes de rhinocéros, diamants, mais aussi comprimés de Mandrax en provenance de Zambie. Il semble que la cocaïne importée du Brésil ait intégré la panoplie des réseaux de soutien à l'Unita, au moins depuis 1994.

Par ailleurs, les ressources en diamant de l'Angola, contrôlées à 70 % par l'Unita, attirent de plus en plus les organisations criminelles internationales en mal d'opportunités de blanchiment. Ainsi, la police sud-africaine dispose d'informations sur la présence de citoyens russes impliqués dans des activités criminelles organisées en Angola, au Botswana, au Mozambique, en Namibie, au Swaziland et en Afrique du Sud. Ces groupes paraissent se concentrer sur la contrebande d'armes et de diamants, et sur le blanchiment d'argent, notamment en investissant dans des activités légales et dans le marché immobilier de la province sud-africaine du Western Cape, dont la capitale est Le Cap. Des mafieux russes auraient par exemple l'intention d'acquérir des droits d'exploitation de gisements de diamants en Angola, tout en se portant acquéreurs de grandes quantités de diamants de contrebande. Le commerce légal des pierres extraites en Angola servirait de couverture au trafic. De même, un milliardaire sud-africain d'origine italienne, membre présumé de Cosa Nostra soupçonné de trafic de cocaïne par les services antimafia de Rome, a tenté d'acheter des concessions dans les territoires contrôlés par l'Unita⁸³.

Trafic de cocaïne, une pratique généralisée.

Si l'acheminement de cocaïne semble être une source d'approvisionnement significative pour l'Unita, les ports et les aéroports aux mains des forces gouvernementales participent eux aussi au trafic. Interpol n'a communiqué, pour l'année 1995-1996 en Angola, que des saisies de l'ordre de 9 kg de cocaïne, mais plus de 100 kg de cette drogue à destination de, ou ayant transité par, Luanda ont été saisis en aval (Namibie, RSA) ou en amont (Brésil, Europe, États-Unis) de ce pays. Ainsi, l'implication des ports et des réseaux du «pays utile» angolais dans les trafics transnationaux semble évidente, même si, au niveau local, les saisies et en général les résultats antidrogues sont minimes. On pourrait même dire que le manque de résultats, dans ce cas précis, est une indication des «protections» dont il jouit.

Des hauts fonctionnaires des ministères angolais de l'Intérieur, de la Défense, et de l'Agriculture et du Développement rural nient que la quasi-inexistence de saisies est le résultat de «protections» systématiques, arguant que c'est au manque de moyens qu'il faut imputer ces piètres résultats. Ils avouent cependant que la lutte antidrogues n'est pas vraiment une priorité. Les autorités refusent

⁸² Voir chapitre «Afrique du Sud et son environnement».

⁸³ Voir chapitre «Afrique du Sud et son environnement».

d'ailleurs d'entrer dans les détails des saisies, en indiquant que le trafic important est toujours l'apanage des régions non contrôlées par l'État. Elles ne communiquent jamais de statistiques, indiquant qu'elles ne disposent pas des moyens techniques pour le faire.

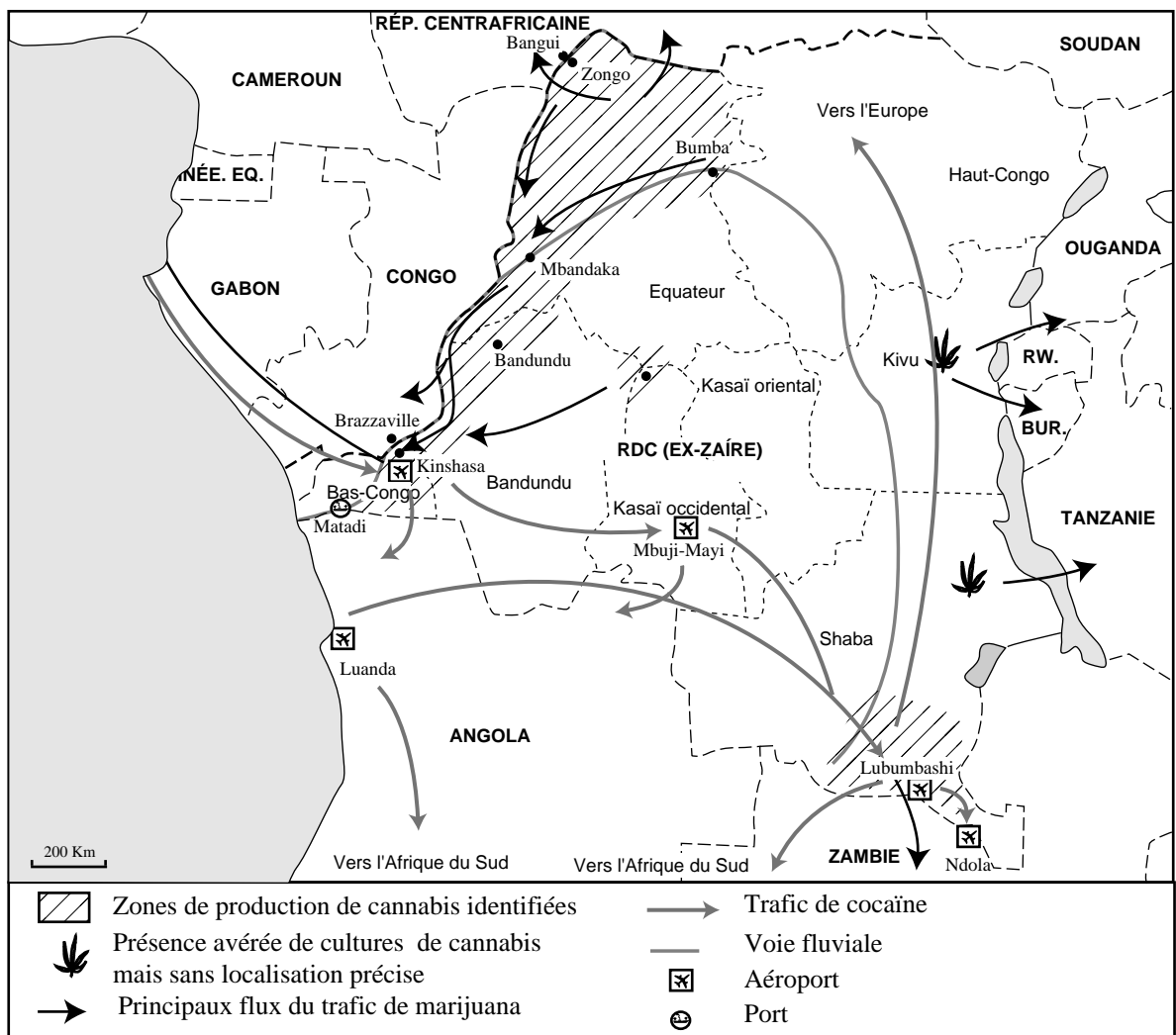
Enfin, le peu de saisies déclarées ne reflète ni l'importance ni la nature du trafic de cocaïne en Angola. En effet, les passeurs interceptés (parfois travaillant pour des réseaux nigériens) et les volumes qu'ils transportent indiquent qu'il s'agit, en général, d'un trafic de taille moyenne et peu structuré. Or, aux dires de certains fonctionnaires internationaux (basés en Angola et dans les pays limitrophes), mais aussi des petits trafiquants eux-mêmes, un autre trafic, plus important, articulé autour de réseaux purement mercantiles (Brésil, Portugal) ou ex-politiques (Cuba, Guinée-Bissau, Mozambique, Namibie) semble responsable du transport des volumes bien plus importants. Ces réseaux utilisent les filières des frontières du sud (Namibie, Zambie, Zimbabwe) ou du nord (RDC principalement), spécialisées dans le diamant, les armes, les voitures volées, etc. et qui se recyclent aujourd'hui dans la cocaïne. De par leur nature (trafic protégé), ces réseaux sont indécélables. Cependant, des sources du renseignement de certains pays occidentaux se sont, à plusieurs reprises, référés à ces réseaux. La CIA, par exemple, indique dans ses derniers rapports annuels le rôle grandissant de l'Angola «comme plaque tournante et lieu de transbordement de la cocaïne», sans toutefois fournir plus de précisions.

De l'étude des prix de la cocaïne en Angola nous pouvons tirer, par ailleurs, certaines informations complémentaires. En effet, à Luanda même, on observe des prix décroissants de manière inversement proportionnelle au statut social des consommateurs. Au sein des classes dirigeantes (et surtout de leur progéniture) le prix de la cocaïne n'est pas très élevé (50 dollars le gramme en moyenne), mais plus on s'en éloigne, plus il augmente, pour atteindre, dans les classes moyennes (proches cependant du pouvoir économique et politique) et chez les étrangers, des prix de 80 à 100 dollars le gramme. Des petits trafiquants, souvent consommateurs eux-mêmes, achètent à Kinshasa de la cocaïne entre 60 et 80 dollars le gramme pour la revendre chez les creuseurs et les mineurs du nord-est angolais (isolés du marché de Luanda) à plus de 100 dollars le gramme.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

L'originalité du système Mobutu est d'avoir fait de la prédation des richesses nationales, des trafics en tous genres et des activités informelles, un système intégré impliquant une participation à tous les niveaux. Au sommet de l'échelle, les dignitaires du régime amassaient de colossales fortunes, tandis qu'au niveau du petit peuple se mettaient en place des stratégies de survie auxquelles s'intégrait le petit commerce des drogues, allant des alcools locaux à la marijuana, avec l'apparition, ces dernières années, de l'héroïne et de la cocaïne. On pouvait supposer que les militaires et certains grands commerçants se livraient à des trafics sur une plus grande échelle. Mais il a fallu attendre l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila pour en avoir les preuves.

En revanche, on savait que le Zaïre était l'un des plus importants pays producteurs de cannabis d'Afrique centrale. Dans une situation de crise et d'insécurité généralisée, cette culture illicite, présente sur tout le territoire, semble constituer une des meilleures alternatives économiques pour bon nombre de paysans. D'autant plus que la marijuana participe de la mise en condition avant les combats des soldats et miliciens de tous bords.



Carte X : Production de cannabis, trafic de marijuana et de cocaïne en RDC

La gestion prédatrice qui prévalait dans le Zaïre de Mobutu a laissé les populations livrées à elles-mêmes. Il est difficile d'évaluer complètement l'influence du changement provoqué par l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila sur la production de cannabis, le trafic et la consommation de marijuana. Les nouvelles autorités devant remettre le pays sur pied, la lutte contre les drogues n'est pas une de leurs priorités. Ce qui est avéré, c'est que les taxes perçues par les agents des forces de l'ordre sur le transport de la marijuana ont augmenté. Un an plus tard, les réseaux de commercialisation de cette drogue étaient donc toujours en place et il est vraisemblable que ceux des drogues dures se sont reconstitués.

Drogues en stock chez les mobutistes

La prise de Kinshasa, le 17 mai 1997, et l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila à la tête de l'Alliance des forces démocratiques de libération du Congo (AFLD), a eu pour conséquence immédiate l'aggravation de la situation des drogues dans la capitale de la République démocratique du Congo (RDC). La première raison en a été le pillage des biens des partisans de Mobutu dont la plupart s'étaient enfuis précipitamment. Les petits dealers et les grossistes qui connaissaient parfaitement leurs fournisseurs, en ont profité pour s'emparer de stocks de drogues destinés à la réexportation dont ces derniers n'avaient pu s'encombrer. Ainsi, selon des témoignages précis et concordants de correspondants de l'OGD qui s'occupent des toxicomanes dans les rues de Kinshasa, de jeunes dealers-consommateurs ont découvert chez un général des forces armées zaïroises, dans le quartier huppé de Ma Campagne, environ 120 kilogrammes d'héroïne. Le partage du butin a provoqué une violente bagarre qui a fait plusieurs blessés. La drogue a ensuite été assez rapidement écoulee dans les rues de Kinshasa.

Le magasin d'un commerçant libanais, connu pour être un trafiquant international, a fait l'objet d'une descente d'un autre groupe qui a récupéré 70 kg d'héroïne et 38 kg de cocaïne. Mais cette deuxième équipe étant beaucoup mieux organisée, elle a décidé d'une part de partager équitablement la drogue «récupérée» entre ses membres et d'autre part d'en étaler la consommation sur une longue période de façon à éviter les effets d'une rupture de stock trop rapide. Dans le quartier de Barumbu, une zone chaude du centre ville où toutes les drogues circulent, un trafiquant indien a été surpris par l'arrivée des AFDL au moment où il conditionnait de la marijuana destinée à l'Europe dans des sacs de 50 kg. Cette drogue servira désormais à la consommation locale. Ces stocks de drogues diverses se sont déversées sur le marché local à des prix défiant toute concurrence, provoquant une explosion de la consommation.

La «découverte» de ces stocks révèle également l'abîme qui sépare en Afrique les statistiques officielles des saisies de drogues dures (d'ailleurs inexistantes dans l'ex-Zaïre) et les quantités réelles qui sont en transit. Une telle situation existe très certainement dans d'autres pays, où le trafic est protégé au plus haut niveau. La deuxième cause du développement de la toxicomanie c'est que, depuis la libération de Kinshasa, la plupart des contrôles routiers et fluviaux ont été levés. Sous le régime précédent, il fallait, pour passer la marchandise, graisser la patte des agents des forces de l'ordre. Mais ces dernières étaient également dans l'obligation de faire quelques saisies d'herbe de cannabis pour justifier leurs activités. Aujourd'hui, véhicules et bateaux circulent librement. Le trafic de marijuana, de cocaïne et d'alcools traditionnels à destination de Kinshasa emprunte d'une part la route N°1 partant de la frontière angolaise et traversant le Bas-Zaïre et d'autre part la route N°2 venant du Kasai oriental et du Kasai occidental, via l'est de la province de Bandundu (en particulier les districts de Kuilu et Kwango). Le trafic se fait par la voie du fleuve Zaïre en provenance des provinces de l'Équateur et du Haut-Congo, via la partie ouest de la province de Bandundu dans le district de Mайдombé.

Selon des informations fournies par les correspondants de l'OGD, alors que sous Mobutu les représentants des forces de l'ordre percevaient en moyenne 5 dollars pour laisser passer un sac de marijuana, ils demandent aujourd'hui 60 dollars et se laissent fléchir si on leur offre au minimum 15 dollars.

Le cannabis, alternative aux difficultés de l'agriculture

La faillite de l'Etat avait provoqué la disparition des services publics, en particulier la déstructuration des systèmes de communication qui a provoqué un repli sur elles-mêmes des exploitations agricoles, dans l'impossibilité où elles se trouvent d'envoyer vers les centres urbains leurs productions vivrières. La production de cultures d'exportation, non soutenue par les organismes d'Etat, a connu un déclin. Le cannabis est devenu une alternative économique viable pour les agriculteurs dont la production était payée beaucoup plus cher et dont la commercialisation était organisée. Les acheteurs venaient directement chercher le produit sur place, certains finançant même la culture.

Le cannabis est une plante présente sur l'ensemble du territoire de la RDC. Cultivé déjà depuis plusieurs décennies à petite échelle, il connaît depuis le début des années quatre-vingt une expansion aussi bien au niveau des superficies cultivées au sein des exploitations agricoles qu'à celui du nombre d'agriculteurs impliqués. La culture du cannabis s'est développée dans toutes les provinces mais l'on ne dispose d'informations que sur la région de Kinshasa, le plateau Batéké, l'Équateur, le Bas-Congo et le Bandundu. Selon plusieurs sources, dans toutes les régions citées plus haut, la production est à la hausse. Elle concerne, dans la majorité des cas, des petits paysans. L'OGD n'a pu obtenir des informations plus précises que sur la région de Bandundu.

La culture de cannabis suit, chez les exploitants agricoles, deux dynamiques distinctes. Certains se lancent d'eux-mêmes dans la production (souvent à partir d'une expérience familiale), d'autres travaillent sous les directives de trafiquants qui financent les cultures, en faisant des avances en argent ou en produits de première nécessité. Ce système est particulièrement développé sur le plateau Batéké. Ses organisateurs sont des commerçants libanais, ouest-africains ou congolais. Malgré l'importance des changements politiques survenus en mai 1997, cinq mois plus tard le système continuait de fonctionner. Ainsi, des conteneurs continuent de quitter la zone, les trafiquants ayant réussi à fédérer la production entre plusieurs producteurs. Dans le Bandundu et le Bas-Congo, les avances faites par les acheteurs sont de moindre importance. Le cannabis est généralement planté en culture associée avec le manioc, le maïs, l'arachide ou en pleine forêt afin de dissimuler les plantations. La province de l'Équateur, certainement la première zone de production, présente des caractéristiques particulières quant à la production de cannabis. Dans cette province, on rencontre en effet des plantations de cannabis sur plusieurs hectares, voire sur des dizaines d'hectares (30 ha). Elles sont souvent d'un seul tenant, en culture pure, localisées au milieu de concessions forestières. C'est d'ailleurs dans les chargements de grumes que l'herbe de cannabis est transportée vers le port de Matadi puis exportée vers l'Europe. Sur ces plantations, le travail est assuré par des travailleurs salariés (souvent des membres de l'ethnie Twa), rémunérés non pas en argent mais en nature : vélos, savon, aliments.

Le trafic local et national de marijuana

Certains trafiquants sont restés au pays et ont réussi à poursuivre leurs activités en dépit des changements politiques. Plusieurs observateurs ont même constaté une augmentation de la circulation de la marijuana vers Kinshasa depuis l'arrivée des nouvelles autorités. Les «check-points» des soldats prédateurs de l'ancien régime ayant disparu, pour l'instant la voie vers la capitale semble libre.

Les producteurs vendent eux-mêmes, au détail, une partie de leur production directement aux consommateurs que l'on trouve dans tout le pays. Il existe donc un petit trafic local dans lequel peuvent être directement impliqués les producteurs. Ce niveau s'élargit par l'approvisionnement des centres urbains régionaux. Dans les zones proches d'une frontière, il existe un petit trafic transfrontalier de marijuana tout comme pour les produits vivriers ou de première nécessité. Il est parfois plus facile d'atteindre un centre urbain de l'autre côté de la frontière que de rejoindre une ville du pays. Ces petits trafics transfrontaliers sont aux mains de petits passeurs mais ils peuvent impliquer des producteurs qui ont déjà dû recourir à la contrebande pour évacuer leur produit (exemple du café dans l'est du pays vers le Rwanda et l'Ouganda). Dans la banlieue de Kinshasa, les producteurs vendent la marijuana à des petits trafiquants. L'unité de vente est le *M'bodi* (ce qui représente une poignée) qui coûte 500 000 zaïres. Les petits acheteurs revendent en ville au détail. La vente se fait en boulette qui coûte 20 000 zaïres.

Quand l'herbe de cannabis quitte la région de production à destination de Kinshasa, elle emprunte les mêmes routes que les autres marchandises. Compte tenu du mauvais état des routes, le trafic fluvial constitue la principale voie d'évacuation des produits, en particulier entre les provinces du nord du pays (Équateur, Haut-Congo) et la capitale Kinshasa. En 1995, 80 sacs contenant chacun 25 kg de marijuana ont été saisis sur un baleinier (nom donné aux bateaux qui assurent le transport sur les voies fluviales des marchandises légales ou illégales). Au niveau de Kinshasa, toute une série de petits ports privés, où aucun contrôle des marchandises n'étaient réellement effectué, avaient vu le jour. Pour la sécurité, les propriétaires, souvent proches de l'ancien régime, avaient recruté des soldats de l'armée régulière. Pour les régions plus proches de la capitale (Bandundu, Bas-Congo), les sacs contenant de la marijuana sont transportés par camions appartenant à des commerçants de produits vivriers dans lesquels la marijuana est dissimulée (cossette de manioc, *chikwange*, maïs, arachide, boîte de lait en poudre).

Mais le trafic existe également en provenance des pays voisins. Des cultivateurs de la province de Zaïre, en Angola, vont vendre leur production en RDC, à Matadi ou à Kinshasa. Le prix de vente est de 12 à 15 dollars la grande boîte de *Nido* qui sert de mesure. Les taxes informelles, payées aux douaniers angolais et à ceux de la RDC, sont fixes de part et d'autre de la frontière : pour soixante à soixante-dix «boîtes» passées, trois boîtes restent entre les mains des fonctionnaires auxquelles s'ajoutent 3 dollars. Depuis la chute de Mobutu, les tarifs ont augmenté du côté RDC, ce qui a entraîné l'alignement des douaniers angolais. Souvent, les bénéfices de la vente sont immédiatement réinvestis dans achats de produits de première nécessité à Kinshasa.

Un trafic international bien rodé

Quand il s'agit de grands trafiquants, généralement impliqués dans la production soit directement dans les concessions forestières, soit à travers le système des avances sur récolte, la marijuana ne fait que transiter par Kinshasa. Là elle est conditionnée pour l'exportation. En général, les grands trafiquants utilisent des intermédiaires qui sont chargés de rentrer en contact avec les producteurs, puis de collecter la récolte. Certains chargements représentent jusqu'à 300 kilos de marijuana. On utilise des sacs servant au conditionnement du café ou de l'arachide. Quand ces chargements sont destinés à l'exportation c'est sous cette indication qu'ils sont déclarés. Une autre forme de camouflage utilisée pour l'exportation est de fourrer des grumes avec de l'herbe de cannabis. Pour cela, on enlève avec précaution l'écorce du tronc, puis on y creuse des cavités dans lesquelles on place la marijuana soigneusement emballée. Enfin on recolle l'écorce. Cela implique des complicités dans les usines d'exploitation de bois. Pour identifier les grumes «truffées», on utilise une numérotation particulière, facilement repérable. Ces chargements

sortent par le port de Matadi à destination de l'Europe via le port d'Anvers. Une telle filière a été identifiée, impliquant des ressortissants congolais, belges et français. La commande était faite depuis Bruxelles à des forestiers congolais. Le chargement était réceptionné par les Belges et les Français puis envoyé vers Bruxelles et Paris. Dans ces deux villes, la distribution est confiée à des ressortissants congolais. Une autre filière identifiée, toujours à destination de l'Europe, dissimulait la marijuana dans des meubles. Il existait à Kinshasa un atelier de menuiserie spécialisé.

Une partie des exportations de marijuana quitte la République démocratique du Congo par voie aérienne. En 1996, un chargement de 108 kg était découvert à Bruxelles. La marijuana était dissimulée dans des tableaux. Une deuxième saisie liée à cette même affaire avait lieu à Kinshasa. Le niveau de corruption et de prédation des services répressifs qui prévalait dans l'ex-Zaïre rendait particulièrement difficile tout contrôle. Si la situation à l'aéroport international de Kinshasa s'est nettement améliorée dans les mois qui ont suivi l'arrivée au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila, il est de nouveau possible d'échapper au contrôle douanier.

TANZANIE

Traditionnellement rattachée à l'Afrique de l'Est, la Tanzanie a fait le choix d'une adhésion à la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) car, contrairement au Kenya et à la région des Grands lacs, la SADC présente une plus grande stabilité politique et un potentiel économique non négligeable. Point d'entrée sur le continent africain des produits d'Asie du Sud-Ouest avec laquelle elle entretient de vieilles relations commerciales, la Tanzanie est aussi la porte d'entrée de la SADC pour les produits arrivant depuis l'Afrique de l'Est, en particulier via le Kenya. Il n'est donc pas surprenant que le pays semble être une des principales routes du transit des drogues entre l'Asie et l'Europe. Par ailleurs, un nombre significatif de ses ressortissants est impliqué dans le trafic international de drogues, et plus particulièrement dans le transport d'héroïne. Les substances prohibées arrivent soit directement des pays de production via les routes aériennes ou maritimes, soit à travers les pays voisins (Kenya, Zambie ou Mozambique). Elles repartent généralement vers l'Afrique du Sud, l'Europe ou les États-Unis.

La présence des comptoirs arabes a donné très tôt à la Tanzanie une tradition de contacts et d'échanges entre les commerçants arrivés par la mer et ceux de l'arrière-pays (traite, commerce de l'ivoire et de l'or). Le développement homogène entre les villes et les campagnes prôné par le fondateur de l'État, Julius Nyerere, bute aujourd'hui sur une explosion urbaine, sur une paupérisation des couches les plus défavorisées de la population et sur la résurgence des localismes et nationalismes (en particulier à Zanzibar), tout cela sur fond de crise économique. Toute action et intervention du pouvoir central doit se négocier avec un luxe de précautions prenant en compte les susceptibilités, les différences communautaires et les acquis révolutionnaires. Le relatif immobilisme qui en découle est d'autant plus dangereux que la crise économique a du mal à être enrayerée. C'est précisément en s'appuyant sur une corruption florissante et la course à la survie ou l'enrichissement que la consommation et le trafic de drogues s'amplifient.

La production de cannabis

La production de cannabis, qui augmente sans véritablement connaître d'explosion comme dans d'autres pays de la région, se limite encore à de petites exploitations, souvent dissimulées au sein d'autres cultures (maïs, manioc). Elle se localise plutôt dans des zones montagneuses, sous couvert

forestier. Bien que présente sur l'ensemble du territoire, la production de cannabis semble plus intégrée dans certaines régions du Sud-Ouest. C'est dans les régions d'Iringa, Nakele et Njombe qu'on rencontre les surfaces les plus importantes. Autour de Tabora ou de Mwanza, sur les rives du lac Victoria, les parcelles sont plus petites. Il existe aussi quelques plantations sur les îles. Les autorités estiment que l'herbe tanzanienne n'est pas exportée et que les prix payés au producteur ne sont pas incitatifs, compte tenu de la disponibilité du produit sur le marché national. Une répression limitée et un usage traditionnel toujours en vigueur maintiennent, en effet, un prix relativement bas.

La brigade antidrogues tanzanienne connaît parfaitement les régions productrices mais estime que détruire systématiquement les champs de cannabis destiné à une consommation traditionnelle aurait des résultats néfastes tant au niveau de la consommation des autres drogues, en particulier de l'héroïne qui fait déjà des ravages, que de la production elle-même. Un haut fonctionnaire tanzanien estime que, dans le sud-ouest du pays, «la répression aurait comme résultat, en stimulant les prix, l'augmentation des surfaces cultivées et leur jonction avec le trafic international».

Les réseaux trafiquants

Aux drogues asiatiques en transit (héroïne, Mandrax et haschisch), s'ajoute aujourd'hui la cocaïne qui semble avoir été prise en charge par les mêmes réseaux. Il en résulte l'apparition de filières ayant la capacité de combiner les produits et de diversifier les destinations en fonction de la demande. Si une demande de cocaïne provient, par exemple, d'Afrique, des réseaux tanzaniens se trouvent dans la capacité de l'offrir en se la procurant en Inde, au Pakistan ou en Extrême-Orient.

Les premiers cas de saisies de cocaïne en Tanzanie (ou sur des ressortissants tanzaniens), sont enregistrés en 1992. Depuis, ils se sont multipliés, tandis que sont apparus des passeurs ayant en leur possession aussi bien de l'héroïne que de la cocaïne (en Grèce, en Italie, aux États-Unis et en Tanzanie même).

La première modalité du trafic transfrontalier concerne l'ensemble des frontières tanzaniennes, mais aussi le littoral et les îles de la confédération (Zanzibar, Pemba, Mafia). Le trafic transcontinental utilise de préférence l'aéroport et le port de Dar es-Salaam, ainsi que l'aéroport, très touristique, d'Arusha. Que le trafic soit transfrontalier ou qu'il vise d'autres continents, tous les lieux cités fonctionnent en complémentarité. Par exemple, Zanzibar est utilisé comme point de passage des trafics existant entre le Kenya et la Tanzanie (pour éviter la frontière terrestre relativement bien contrôlée entre les deux pays), mais elle est aussi un point d'entrée, maritime et surtout aérien, d'un trafic qui trouve ses sources dans les pays du Golfe (Muscat, Doubaï) dont les produits sont destinés à Dar es-Salaam ou Mombassa.

Le trafic portant sur des substances illicites entre le Kenya et la Tanzanie concerne essentiellement l'héroïne et, à un degré moindre, le Mandrax (méthacqualone). Depuis le port de Mwanza, sur le lac Victoria, jusqu'à l'agglomération de Mtadikeni, proche de la côte océane, toutes les villes frontalières subissent la pression du trafic, à commencer par les villes de Sirari, située près du lac Victoria et traversée par la route nationale B6, Namanga et Himp, situées de part et d'autre du Kilimandjaro et traversées par les axes touristiques aboutissant à Arusha. Les saisies dans ces villes ou sur les axes routiers sont rares, d'une part, parce que les passeurs préfèrent emprunter des chemins peu fréquentés traversant essentiellement des réserves ou des espaces désertiques et, d'autre part, parce que la brigade des stupéfiants (Anti-Drugs Unit : ADU), manquant de personnel, est absente des frontières. Mais l'ADU confirme qu'une bonne partie du trafic transfrontalier entre le Kenya et la Tanzanie s'est

désormais déplacée sur les routes maritimes, multinationales, reliant le port de Mombassa à Dar es-Salaam, via Pemba et Zanzibar.

Ayant effectué par deux fois cette traversée, l'envoyé spécial de l'OGD a constaté l'absence totale de contrôles. Aussi bien à Pemba qu'à Zanzibar et Dar es-Salaam, une seule personne sur plusieurs centaines de voyageurs a été chaque fois sommairement contrôlée. De même, sur les postes-frontière terrestres, lorsqu'un camion est fouillé et ses documents contrôlés, ce n'est que pour la forme. Les saisies éventuelles ne résultent donc que d'informations ou de dénonciations.

On observe le même scénario sur les frontières entre la Tanzanie, la Zambie et le Malawi, à cette différence près que les substances varient : à la méthaqualone s'ajoutent l'herbe de cannabis (à destination du port de Dar es-Salaam et de l'Europe) et l'héroïne (à destination de la Zambie et de l'Afrique du Sud). Au poste-frontière de Tunduma, traversé par les routes nationales reliant la Zambie (et le Malawi) à la Tanzanie, mais aussi par le corridor ferroviaire du Tazara (Tanzanian-Zambian Railroad), il n'existe pas encore, pour des raisons financières, d'antenne de l'ADU. La Criminal Investigation Division, qui est censée pallier cette absence, semble débordée par l'intensité du trafic légal, et «n'intervient que sur informations». De la route D1, qui relie deux axes routiers transfrontaliers, la T2 et la M1 (dénomination des routes du côté zambien), démarrent des dizaines de routes de montagne qui sont très utilisées par des passeurs transfrontaliers. Cette région et son arrière pays, aussi bien du côté zambien que tanzanien, jouent par ailleurs le rôle de sanctuaire et de dépôts dans lesquels la marchandise ne reste que peu de temps pour des stocks se reconstituant de part et d'autre de la frontière tanzano-zambienne. En général, comme dans le reste des pays de la SADC, les parcs nationaux font figure de lieux idéaux pour les passages transfrontaliers, surtout quand ils sont à cheval sur une ou plusieurs frontières.

Les lacs Tanganyika et Nyasa sont aussi utilisés, mais essentiellement pour des trafics avec la RDC et le Malawi. Cependant, le ferry qui joint Kasanga (Tanzanie) à Mpulungi (Zambie), est souvent utilisé par des passeurs indépendants d'héroïne et de méthaqualone. Si les frontières avec les pays des grands lacs (Rwanda, Burundi et RDC) sont l'objet d'un contrôle policier et militaire renforcé du fait des conflits qui sévissent dans la région, elles connaissent aussi un trafic de produits licites transfrontaliers important et très ancien. La situation actuelle qui risque d'aboutir à une autonomie *de facto* du Kivu, et plus largement de l'est congolais, quel que soit le régime en place à Kinshasa, ouvre une nouvelle voie pour des réseaux de drogues qui, jusque-là, agissaient principalement entre l'Angola et la RDC (herbe de cannabis et cocaïne essentiellement). On peut donc prévoir un redéploiement de ces réseaux à partir des frontières est de la RDC.

Aux côtés des trafics classiques – généralement parrainés par des responsables politiques ou militaires du Kivu et associés, surtout, avec des Libanais particulièrement investis dans le commerce du diamant et de l'or – se sont développés des trafics artisanaux aux mains d'une population en mal d'alternatives économiques qui a depuis longtemps trouvé des débouchés vers les marchés tanzanien et international. En effet, la situation aux frontières est de la Tanzanie, où l'informel domine et où les filières sont déjà existantes, attire d'autres activités particulièrement adaptées à ces conditions. S'ajoutent ainsi aux produits licites et aux productions traditionnellement congolaises des produits et des activités illicites qui seront progressivement intégrés aux réseaux de trafics transfrontaliers : armes, drogues, voitures volées. Le cannabis produit en RDC qui alimente le marché interne, en pleine expansion, était déjà exporté vers les pays voisins (Rwanda, Burundi, Ouganda et Zambie) et vers l'Europe, plus particulièrement vers la Belgique et la France. Pour les raisons précitées, ces exportations s'effectuent généralement via le port de Dar es-Salaam.

Les «marins-passeurs» tanzaniens

L'implication des ressortissants tanzaniens dans le trafic international est désormais établi, en particulier celui d'héroïne entre l'Asie du Sud-Ouest et l'Europe ou les États-Unis. Ils sont aussi présents en Afrique du Sud, au Lesotho et au Swaziland. En 1996, sur 67 personnes de nationalité tanzanienne (ou présentant un passeport tanzanien) arrêtées dans le monde, 59 l'ont été pour trafic d'héroïne.

Cette situation remonte aux années 1970. Ce sont les marins embauchés sur les bateaux essentiellement grecs et chypriotes qui ont mis à profit leurs contacts au Pakistan et leur dispense de visa pour la Grèce (ils peuvent entrer dans ce pays sur simple présentation de leur livret maritime), pour introduire de l'héroïne en Europe via l'Italie. Un seul passage peut rapporter quatre fois son salaire annuel. Enrichis par ce trafic, ils apparaissent aux yeux de leurs concitoyens comme des individus ayant un niveau de vie élevé (maisons, voitures, etc.) et qui, très rapidement, après un ou deux voyages, peuvent acheter un magasin qui les met à l'abri du besoin pour le reste de leur vie. Une telle réussite professionnelle a vite fait des émules dans un pays où le revenu annuel moyen par habitant est de 180 dollars et où une grande partie de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Mais les passeurs, souvent eux-mêmes consommateurs, ont aussi introduit l'usage de l'héroïne dans les mœurs, d'autant plus qu'ils étaient capables d'offrir cette substance à des prix extrêmement bas (un dollar et demi la dose), proches de ceux pratiqués au Pakistan. Aujourd'hui, pour se fournir en héroïne bon marché, les passeurs se rendent non seulement au Pakistan mais parfois même jusqu'en Afghanistan. Entre le 30 janvier et le 25 février 1996, sur 18 arrestations pour possession d'héroïne effectuées à l'aéroport de Karachi, 8 concernaient des ressortissants tanzaniens. Les quantités saisies allaient de 140 g à 2 kilogrammes. En avril de la même année, sur 18 arrestations, 12 impliquaient des Tanzaniens. De 100 g à 700 g d'héroïne étaient saisis sur chacun d'eux. On observe aujourd'hui que de jeunes Tanzaniens se rendent au Brésil et au Pérou pour acheminer des quantités comparables de cocaïne vers les marchés sud-africains ou européens. Mais ils sont parfois utilisés comme mules par les grossistes asiatiques d'héroïne qui veulent constituer des stocks de cocaïne.

La consommation d'héroïne

La consommation d'héroïne connaît une très forte augmentation en Tanzanie. Si «chasser le dragon» ou fumer restent les modes de consommation les plus répandus, l'injection, en particulier dans les villes de Zanzibar et de Dar es-Salaam, est en très forte augmentation. En effet, alors que l'usage de la seringue était l'apanage des populations d'origine asiatique et arabe, généralement des commerçants dont les revenus permettaient l'achat de l'héroïne, il semble aujourd'hui s'être étendu aux couches aisées, et surtout aux populations touchées par la crise dont les membres sont les plus nombreux à être accueillis à l'hôpital psychiatrique. La majorité sont des hommes âgés de 20 à 30 ans qui n'ont pas d'emploi. De 5 à 10 toxico-dépendants se présentent mensuellement à l'hôpital psychiatrique qui traite une trentaine d'urgences par an. Le nombre annuellement enregistré d'héroïno-dépendants est pratiquement similaire à celui des patients se présentant pour abus cannabique, drogue dont on considère en Tanzanie qu'elle entraîne une dépendance.

La dose de *brown sugar (kete)* de 0,1 g coûte 1,5 dollar. Une «onglée» d'héroïne (une unité de mesure particulière : l'acheteur «pioche» avec son index ou son majeur dans un sachet et retient la substance sous l'ongle) coûte 1 dollar. Ce prix est le plus bas rencontré parmi les différents pays de la SADC. À titre de comparaison, au Pakistan, pays producteur, la dose coûte 1 dollar.

L'héroïne consommée en Tanzanie est essentiellement du *brown sugar* (N°3), mais on peut aussi trouver de la *China white* (N°4) destinée aux populations aisées. Cette poussée de la consommation d'héroïne, qui n'est sans doute pas étrangère à une augmentation encore mal comptabilisée des cas de séroposivité, est la raison mise en avant par certains professionnels engagés dans la lutte antidrogues (qu'ils fassent partie des équipes chargées de la réduction de la demande ou de celle de l'offre) pour expliquer la tiédeur des campagnes menées contre l'usage du cannabis.

La dualité existant dans les zones touristiques entre des mœurs strictes (souvent basées sur la *sharia*) et celles, permissives, des flux touristiques ou mercantiles (à Zanzibar en particulier), crée des situations parfois explosives. À Zanzibar, où les autorités locales affirmaient, il n'y a pas si longtemps, qu'il n'existait pratiquement pas de cas de SIDA, on en reconnaît désormais plusieurs centaines. Plus de 70 % des séropositifs recensés sont des femmes enceintes. En fait, leur identification a été rendue possible grâce aux tests gynécologiques. Or, la permissivité ambiante (qu'elle soit associée à la sexualité ou à la drogue) que ces résultats trahissent va à l'encontre de l'image que veut se donner Zanzibar. Elle est donc cachée, et les efforts pour enregistrer les cas masculins de séroposivité sont censurés au plus haut niveau.

KENYA

Des affiches de la police, sponsorisées par une société privée, sont apposées un peu partout dans l'aéroport international Jomo Kenyatta de Nairobi. Elles préviennent les trafiquants «de bien réfléchir» avant d'essayer d'introduire des drogues au Kenya, sous peine «d'avoir dix ans pour le regretter». Cela n'empêche nullement le Kenya de continuer à être un important point de transit du trafic international de l'héroïne originaire du sous-continent indien (mais parfois aussi du Triangle d'or) à destination de l'Europe. La méthaqualone (Mandrax) produite en Inde transite aussi par ce pays avant d'atteindre le marché, toujours florissant, de l'Afrique du Sud.

Le Kenya est non seulement une plaque tournante du trafic international, mais également un marché de consommation en pleine expansion. La production de cannabis (*bhang*) y répond en effet à une demande intérieure, tout comme le trafic intense de cette drogue à partir de l'Ouganda. L'héroïne (*brown sugar*), proposée au détail à des prix «pakistanaï» allant de 20 à 50 francs l'onglée (le creux de l'ongle du pouce reste la mesure préférée du *deal* de rue), est après le *bhang*, la drogue la plus populaire à Nairobi et à Mombassa, mais aussi dans toutes les agglomérations kenyanes relativement importantes : Kisumu, Nakuru, Nanyuki, Malindi et même à Marsabit, une localité isolée du nord-est du pays. Enfin le khat kenyan, dont la production et la consommation restent légales, est considéré comme le meilleur de toute la région et s'exporte au Yémen (consommation légale) et à Zanzibar (consommation tolérée), mais aussi dans le reste de la Tanzanie, et même en Zambie et en Arabie saoudite où son usage est théoriquement interdit.

Une société morcelée et démoralisée

Le Kenya qui était, depuis son indépendance, une destination sûre pour un tourisme haut de gamme (safaris), connaît depuis 1990 une accélération des conflits internes souvent proches de la guerre civile. Le processus démocratique amorcé à cette date a laissé libre cours à des dérives tribalistes (plus de 35 ethnies cohabitent au Kenya), régionalistes ou religieuses. Ainsi, le vote musulman, qui a atteint 15 % au niveau national, est en fait essentiellement concentré dans la région côtière du pays et surtout le port,

désormais «franc», de Mombassa. La région de Kalifi connaît ainsi des révoltes quasi-annuelles qui justifient un quadrillage militaire exceptionnel. Le sentiment anti-occidental, très vif, se traduit par des agressions armées et des assassinats d'étrangers. La vallée du Rift (producteur traditionnel de cannabis), dont les parcs et réserves naturelles sont une source importante de devises, connaît aussi des problèmes endémiques de violence dus aux frustrations des Masai qui, au nom du tourisme, sont parqués et ne peuvent plus évoluer dans leur environnement naturel. Dans celui des réserves (*Masai Mara*), les «troubles» sont constants, et ils le deviennent également dans la province de Turcana, frontalière avec le Soudan.

Aux frustrations tribales et religieuses s'ajoute une hostilité transparente contre la minorité indo-pakistanaise qui détient une partie importante des leviers économiques et qu'on accuse, souvent un peu vite, d'être à la tête de tous les réseaux du trafic de drogues. Le pouvoir économique de ce groupe s'étend aussi bien sur la bande côtière de la province de Kilifi que sur les bandes côtières de Nyanza et de Western qui longent le lac Victoria, et qu'à Nairobi. Enfin, une corruption sur une grande échelle, qui touche l'ensemble de l'appareil d'État depuis ses plus hautes sphères jusqu'aux administrateurs des régions, ainsi que le sentiment partagé par une grande partie de la population que les élections sont systématiquement truquées et que la justice est sous influence, criminalise de plus en plus tout ce qui est politique. Du plus petit trafiquant aux plus grandes entreprises d'import-export, l'action illégale est présentée comme une parade aux pratiques prédatrices du pouvoir. Ainsi, il n'a pas fallu attendre une semaine pour s'apercevoir que le fond de solidarité mis en place pour venir en aide aux victimes de l'attentat contre l'ambassade américaine d'août 1998 avait fait l'objet de détournements. Au point que des députés ont exigé une structure indépendante pour le gérer selon les principes de la «bonne gouvernance» et de la «clarté».

Trafics : les aires d'impunité s'étendent

Dans cet environnement de société morcelée et soupçonneuse, où la criminalité illustre le constat du leader de l'opposition Robert Ouko, depuis assassiné, affirmant que le Kenya est «le pays d'une poignée de millionnaires et de millions d'affamés», le trafic de drogues traverse les fractures politiques, ethniques, régionales et confessionnelles. Selon un diplomate occidental, comme «tout est possible à condition d'avoir les bonnes protections», le Kenya est potentiellement capable d'abriter «la gamme complète des cultures des plantes illicites». Dès 1989, la police détruisait des plans de pavot. En 1997, sur les pentes du mont Kenya, à quelques kilomètres de Nanyuki, la ANU (Unité Anti-Narcotiques), comme pratiquement chaque année, a détruit de petits champs de pavot. Par ailleurs, des bruits persistants, mais jamais vérifiés, font état de cultures de cocaïers entre Kericho et Kisumu. Les vallées et les pentes de cette région montagneuse (autour de 2000 mètres) qui sont le grenier à thé du Kenya sont traversées par l'équateur et rappellent étrangement les paysages des vallées chaudes des Andes.

Kisumu semble par ailleurs abriter l'essentiel du trafic par bateau, dans les deux sens, avec le port ougandais de Jinja. Cette ville-comptoir du lac Victoria a connu des heures de gloire jusqu'au moment où l'ex-dictateur ougandais Idi Amin Dada a décidé d'expulser près de 300 000 Indo-pakistans, dont une partie a trouvé refuge à Kisumu. Depuis, l'économie formelle tourne au ralenti mais celle de la contrebande (armes, cannabis, café, etc.) semble avoir pris la relève.

Au nord du pays, les trafics avec le Soudan (armes, chameaux, médicaments détournés, cannabis, etc.), eux aussi dans les deux sens, sont l'apanage des tribus du Turcana et impliquent souvent le territoire

ougandais. Ces trafics, souvent «politiques» dans le sens où ils concernent le sud soudanais en rébellion, ne sont que très rarement sanctionnés⁸⁴.

Enfin, la côte dans son ensemble et en particulier la région déjà citée de Kilifi s'inscrit dans la très vieille tradition de la thalassocratie omanaise. Mombassa reçoit de plein fouet les flux trafiquants depuis la péninsule arabique et Zanzibar. Les très vieux réseaux des trafiquants d'or qui, tout au long des XIX^e et XX^e siècles, avaient fait de Mombassa un lieu de transbordement prennent aujourd'hui également en charge le trafic des drogues (en particulier héroïne et Mandrax). Si la contrebande est toujours le fait de quelques boutres, et que l'on rencontre encore quelques aventuriers qui suivent les chemins tracés par Henry de Monfreid, ce sont les avions de ligne et surtout les bateaux de fret qui, pour l'essentiel, ont pris la relève. Le fait que Mombassa, pour répondre à la concurrence de Dar es-Salaam et de Maputo, se soit transformée en port-franc n'a fait qu'accentuer les flux illicites sans permettre à ce port, pour l'instant, de contester véritablement la suprématie des deux autres.

Blanchiment : des bureaux de change aux hôtels de luxe

Le sentiment qu'au Kenya «tout s'achète» a permis le développement des pratiques de blanchiment. Pendant plusieurs décennies, l'essentiel du marché des changes était détenu par des bureaux illicites. Malgré le formidable développement bancaire depuis dix ans (des dizaines de banques, européennes, asiatiques et sud-africaines sont présentes dans le pays) et l'apparition, encore timide, des distributeurs automatiques, les bureaux de change se sont multipliés, cette fois en toute légalité. La communauté indo-pakistanaise en détient le quasi-monopole. Et même les guides touristiques incitent leurs clients à s'adresser à eux. En effet, ils proposent des taux jusqu'à 20 % plus avantageux que n'importe quelle banque et vont jusqu'à acheter des shillings kenyans et même tanzaniens contre des dollars. Or, jumelée à l'infrastructure des bureaux de change, fonctionne celle du *hundi*, c'est-à-dire des transactions internationales informelles, qui permet la réexpédition de capitaux depuis la région Asie-Pacifique-Océan indien, sous la forme de virements électroniques⁸⁵. Ainsi, comme en Tanzanie ou au Mozambique, une partie des investisseurs «étrangers» sont en fait des ressortissants kenyans qui avancent «masqués» afin de bénéficier de plusieurs exonérations fiscales.

Par ailleurs, Nairobi devient, par ces mêmes mécanismes, une place d'investissement pour les blanchisseurs de l'Océan indien et de l'Afrique du Sud. Les juridictions anti-blanchiment étant presque inexistantes dans ce pays, les banques elles-mêmes ne font pas de «déclaration de soupçons» et acceptent sans réticence, aux dires d'hommes d'affaires occidentaux, de grosses sommes en argent liquide.

Enfin, dans la région de Malindi, la mafia italienne serait propriétaire de plusieurs hôtels de luxe et se servirait du Kenya comme base arrière pour ses opérations financières, aussi bien en Tanzanie qu'à Madagascar. L'opacité entourant la propriété de ces hôtels⁸⁶ pose enfin le problème de la passivité des autorités à leur égard. Il en est de même pour une chaîne de «complexes récréatifs» (boîtes de nuit, restaurants, casinos, etc.) appartenant à des ressortissants coréens, présents à Nairobi comme à Mombassa. Bien que ces lieux constituent notoirement des points importants de distribution de drogues (*bhang*, cocaïne, amphétamine, etc.), comme a pu le vérifier sur place un envoyé spécial de l'OGD, et

⁸⁴ Voir chapitre «Soudan»

⁸⁵ Voir chapitre «La “Caraïbisation” de l'Océan indien».

⁸⁶ Voir chapitre «La “Caraïbisation” de l'Océan indien».

que la clientèle, surtout celle des boîtes de nuit, soit extrêmement jeune, les propriétaires n'ont fait l'objet d'aucune enquête de la part des autorités locales.

SOUDAN

Alors que c'est à Khartoum qu'a eu lieu la plus grande saisie de cannabis réalisée au Soudan en 1988 (plus d'une tonne), le général Mahjoub Saad, chef de la brigade de lutte contre les stupéfiants, a déclaré à la presse, contre toute logique, que «la drogue finançait les activités des terroristes du Sud». «Terrorisme» et «trafic de drogues» sont en effet devenus des armes diplomatiques dont le Soudan lui-même, mais aussi ses ennemis, usent et abusent, ne faisant pas de détail. Le rapprochement de certains pays de l'Union européenne et plus particulièrement de la France avec le régime militaro-islamiste de Khartoum, tandis que Washington ne cesse d'accuser le Soudan d'être devenu le blanchisseur institutionnel d'organisations criminelles italiennes et moyen-orientales, amène certains journaux anglo-saxons (dont le *Washington Post* à plusieurs reprises en 1997) à publier des informations sur l'implication éventuelle de quelques banques européennes dans les procédures de blanchiment au Soudan. S'il ne fait aucun doute que le trafic de drogues et le blanchiment d'argent prospèrent au Soudan, il est difficile de les quantifier dans un pays qui n'est pas particulièrement caractérisé par la transparence. L'usage «politique» de l'information (ou de la désinformation) ne contribue pas à clarifier la situation réelle.

Des frontières poreuses, propices aux trafics

Que ce soit au Nord, avec l'Égypte ; au Sud avec le Kenya, la RDC et l'Ouganda ; à l'Ouest avec le Tchad et la Libye ; à l'Est avec l'Éthiopie, les frontières du Soudan sont extrêmement poreuses. Il existe de nombreuses raisons à cette situation qui permettent d'entrer ou de sortir du Soudan sans contrôle véritable : espaces dont le gouvernement n'a plus réellement le contrôle (Sud, Sud-Est) ; régions contestées (Nord) ; voies de communications vitales pour un pays subissant pressions internationales et embargo (Est, Sud-Est). Ainsi, même s'il s'agissait de régions militairement quadrillées par les armées gouvernementales, comme c'est le cas le long des frontières égyptienne ou tchadienne, les trafics de tout genre, sous forme de caravanes, les traversent impunément, moyennant de substantiels bakchichs, comme l'envoyé spécial de l'OGD a pu le vérifier.

Malgré la tentative d'assassinat contre le président Hosni Moubarak en 1996 et l'attentat terroriste d'Assouan en 1997, deux actions où la main de Khartoum était visible, le gouvernement égyptien reste obsédé par le partage des eaux du Nil et donc l'intégrité du Soudan. En conséquence, il prêche la clémence vis-à-vis de son voisin, et ferme les yeux sur les trafics qui ont pour origine sa frontière avec Khartoum. Après que Le Caire eut annoncé, en avril 1998, la signature imminente d'un accord de coopération en matière de sécurité avec Khartoum, la réconciliation définitive a provisoirement échoué, l'Égypte accusant son voisin d'avoir «manqué à ses promesses» sur la lutte antiterroriste et l'extradition d'islamistes impliqués dans des attentats sur son territoire. La réunion de l'opposition soudanaise au Caire, au mois d'août 1998, doit être interprétée comme un moyen, par les autorités égyptiennes, de faire pression sur Khartoum plus que comme une remise en cause d'une politique de rapprochement.

Quelques soient les raisons précitées, elles aboutissent à la même conséquence: l'espace frontalier soudanais reste extrêmement poreux et propice aux trafics internationaux. Ainsi, des caravanes qui traversent le Tchad (et qui prennent souvent naissance au Nigeria) pour atteindre l'Égypte ou les ports

de la Mer rouge transitent essentiellement par le Soudan. Ces routes sahariennes, longtemps apanage des trafiquants d'armes toujours opérationnels, transportent désormais de la drogue, haschisch essentiellement, mais aussi de l'héroïne. Elles fonctionnent par ailleurs dans les deux sens : depuis la Mer rouge (Égypte, Soudan, Érythrée, Somalie, mais aussi Éthiopie) vers le Tchad, l'Ouganda et la République Centrafricaine depuis que ces trois pays jouent le rôle d'expéditeur, par voie aérienne, de l'héroïne et du haschisch vers l'Europe et le marché sud-africain. Ainsi, par exemple, trois ressortissants turcs ont été arrêtés au mois de juin 1998 à Hourghada (port égyptien de la Mer rouge) après la découverte sur leur embarcation 4 t de haschisch achetés en Ouganda et qui avaient transité par le Soudan.

Les espaces transfrontaliers soudanais sont parallèlement des points de passage pour les trafics interrégionaux, les contrebandiers désirant éviter des frontières directes mais mieux contrôlées. De ce fait, le sud soudanais est systématiquement traversé par les trafiquants congolais ou ougandais qui se rendent au Kenya ou en Éthiopie. D'autres, depuis le Kenya, rejoignent, toujours via le Soudan, la RDC. Ainsi, entre *no man's land* et trafics couverts politiquement, le Soudan semble être à la croisée de tous les chemins. Il permet enfin de perpétuer les traditions du régime mobutiste (dont des hauts dignitaires «déchus» séjournent à Khartoum) qui avait porté à leur apogée ses relations informelles avec le Soudan, troquant armes, carburant, diamants, cocaïne, mais aussi conseillers militaires et «barbouzes».

Le cannabis, enjeu diplomatique

En 1997-1998, une série d'actions musclées sur des régions censées être productrices de cannabis ont été menées par les autorités militaires de Khartoum, la plus importante d'entre elles étant située dans la région frontalière du Bedja, à la frontière avec l'Éthiopie. Le précédent rapport de l'OGD⁸⁷ indiquait que le gouvernement soudanais s'efforçait de persuader les institutions internationales, et en premier lieu le PNUCID, qu'il était en train de mener une politique antidrogues dynamique en espérant que ces dernières feraient le contrepois face aux pressions américaines. Khartoum voulait aussi démontrer que les foyers de culture de cannabis sont le fait de l'opposition armée au régime, avec, comme objectif final la récupération militaire de ces régions.

Désormais, la cible des autorités soudanaises semble se trouver au-delà de ses propres frontières : en Éthiopie, en Érythrée, au Tchad, au Kenya et en Ouganda. Leurs efforts visent à démontrer que les cultures et les trafics existant aux régions frontalières de ces pays avec le Soudan bénéficient exclusivement aux opposants soudanais. Dans une de ces frontières au moins, l'argument semble vrai. En effet, à la frontière est soudanaise, le gouvernement érythréen offre des bases arrières à la résistance des bedja, leur procure des armes et les entraîne. L'Érythrée devenant de plus en plus une plaque tournante du trafic de drogues, cela entraîne une implication directe des tribus bedja dans cette activité. Interpol avance une série de raisons qui ont contribué au développement du trafic dans ce pays (législation antidrogues presque inexistante, faibles moyens dont disposent les autorités, existence traditionnelle de nombreuses cultures de khat qui se transforment, sous la pression de la demande internationale en plantations de cannabis, etc.). Mais les bedja, qui doivent aujourd'hui affronter les accusations des autorités soudanaises d'implication dans un trafic de drogues, mettent les États-Unis dans une position inconfortable. En effet, dans ce cas précis, les services secrets américains ne peuvent même pas affirmer que les bedja participent au trafic de drogues et cultivent le cannabis en Érythrée pour des raisons de survie, car ces derniers sont toujours appuyés financièrement par les ex-maitres de Khartoum destitués

⁸⁷ Voir GMD (1995-1996) pp. 191-192.

par le régime islamiste. La situation n'est pas unique : dans le Sud, où les cultures et la commercialisation du cannabis semblent à la base d'un troc avec le Kenya, ce pays «subventionne» de la sorte les guérillas chrétiennes. Cette situation souligne, aux dires du Soudan, les contradictions du Département d'État: ferme soutien au gouvernement kenyan et dénonciation simultanée de l'implication de Khartoum dans le trafic de drogues.

Même si le gouvernement soudanais peut de la sorte discréditer ses détracteurs, il lui sera de plus en plus difficile de faire face aux accusations concernant le rôle qu'il joue dans le blanchiment d'argent de la drogue.

Des procédés de blanchiment institutionnalisés

Le coût de la guerre civile évalué à près de 20 % du PIB nominal ainsi que les sanctions économiques qu'elle a entraînées sont une menace plus importante pour le régime islamiste du Soudan que l'action militaire de mouvements de guérillas divisés. L'inflation dépasse les 80 % par an et les finances publiques sont mises à mal par l'hémorragie des capitaux, en particulier de ceux des mouvements islamistes à la recherche de places financières plus sûres, plus rémunératrices et qui se lassent de payer une dîme de plus en plus substantielle à Khartoum (cf. *infra*).

Depuis 1995, le mécontentement se développe au sein de la population musulmane elle-même, provoquant des manifestations, en particulier dans la capitale. Elles ont provoqué des violences de caractère insurrectionnel, jusqu'ici assez rapidement réprimées. En revanche, une opposition systématique du bazar et des classes moyennes pourrait difficilement être contenue.

Cependant, bien que le régime de Khartoum soit dans l'impossibilité de tirer un profit maximum de sa production pétrolière à cause de la guerre civile, il ne semble pas avoir de difficultés à poursuivre le remboursement des arriérés de sa dette à l'égard du FMI. Il permet à des groupes et des personnalités islamistes d'opérer à partir de son territoire moyennant finance, et prélève sa part sur chaque transaction douteuse, parmi lesquelles le blanchiment de l'argent de la drogue qui finance notamment l'achat d'armes. Ainsi, le blanchiment au Soudan prend la forme de crédits documentaires ou de garanties de l'État à des achats, réels ou fictifs, portant sur des produits illicites (drogues) ou sous embargo (armes).

Les difficultés du Soudan à écouler sur le marché international, certains de ses produits que les opérateurs préfèrent acheter ailleurs pour ne pas indisposer les Américains, incitent Khartoum à s'adresser à des *traders* indépendants. Ces derniers, des Italiens selon Interpol, mais aussi des Mauriciens ou des ressortissants des pays de la péninsule arabique, troquent des sommes à blanchir provenant essentiellement du trafic d'héroïne pour les produits soudanais qu'ils écoulent ensuite sur le marché international. Ainsi, en 1996, la quasi-totalité de la production de coton soudanais a été écoulé de la sorte. Pour le Département d'État qui a l'expérience (depuis la Birmanie, le Panama ou l'Afghanistan) de ce «mélange des genres», cela semble difficile à accepter, surtout que certains de ses ennemis, comme Ussama Ben Laden (bénéficiaire de ces pratiques au Soudan avant son éloignement), ont étrenné ce genre d'activités à la fin des années 1980 en Afghanistan avec l'appui de la CIA et des fonds américains. La situation est d'autant plus sensible que l'Arabie saoudite, intouchable aux yeux de Washington, semble parfois jouer le rôle de relais dans le cadre de certaines de ces opérations de blanchiment.

EGYPTE

Davantage que des considérations liées aux méfaits du trafic, ce sont des impératifs politiques, diplomatiques et économiques qui ont présidé à la mise en place du dispositif de la lutte contre la drogue sous la direction de l'ANGA (Administration générale antidrogues). L'action de l'ANGA s'articule principalement autour de trois axes : l'éradication des cultures de cannabis et de pavot (Sinäi et moyenne Égypte), le contrôle de la frontière libyenne et, enfin, celui de l'aéroport international du Caire. Ces actions répondent aux pressions internationales et plus particulièrement à celles de la DEA. Cependant, pour le gouvernement égyptien, il est hors de question qu'elles fassent obstacle à deux éléments importants pour le développement du pays, même si ces derniers favorisent en fait les réseaux de trafic : les capitaux, provenant traditionnellement de la péninsule arabique, et l'industrie touristique. Le tourisme a été très affecté par les attentats terroristes de septembre 1997. L'Égypte s'est donc fixée comme objectif prioritaire la lutte contre le fondamentalisme, seul obstacle à ses yeux au rétablissement de ce secteur économique. C'est dans les limites de ce cadre répondant à l'intérêt national que s'inscrit l'action de l'ANGA.

Des résultats mitigés

Les résultats enregistrés par cette lutte sont mitigés, en regard de l'ampleur du trafic : le général Mohammed Chaaoui, chef de l'ANGA, a déclaré en juin 1998 que les saisies pour 1996 s'étaient élevées à 7 tonnes de marijuana (*bango*), 2 t de haschisch, 50 kilogrammes d'héroïne et 420 000 comprimés de drogues de synthèse. Or, le nombre d'arrestations s'étant élevé à plus de 18 000 pour fait de trafic de drogues cette même année, on peut en conclure que la répression a été essentiellement dirigée contre le petit et moyen trafic. Depuis 1996, deux millions et demi de dollars ont été confisqués et plus de 200 000 dollars supplémentaires sont gelés par des procédures engagées contre des trafiquants de drogues présumés.

Ces résultats sont encore plus mitigés si on les compare à ceux d'une étude de Hamdi Abdel Azim, professeur d'économie au Centre de recherches de l'Institut de gestion de l'université privée «Sadat». Cet économiste estime à 3,5 milliards de dollars l'ensemble des transactions résultant essentiellement du blanchiment l'argent de la drogue en Égypte. Cette situation s'explique par les objectifs politiques du gouvernement égyptien qui tendent à favoriser le développement du trafic des drogues et son redéploiement.

Les actions de l'ANGA sont en effet soumises à une triple pression : celle des organisations internationales de lutte antidrogues et de la Drug Enforcement Administration (DEA) américaine. Celles des autorités nationales qui souhaitent consacrer tous leurs moyens à une lutte sans merci contre les mouvements islamistes et plus particulièrement les Frères musulmans. Enfin, celles qui résultent de la volonté d'impulser le développement économique du Sinäi, qui fait désormais figure de nouvel Eldorado. Ce dernier objectif est d'autant plus important que la possibilité d'y exploiter des gisements pétrolifères atténuerait la dépendance de l'Égypte à l'égard de la péninsule arabique. Mais, jusqu'à ce que ces espoirs se concrétisent, Le Caire ne fera rien qui puisse porter atteinte à ses relations avec les émirats, aux activités du canal de Suez et au développement touristique du Sinäi. Pourtant, la région du Sinäi commence à jouer un rôle important dans le dispositif mis en place par les trafiquants, essentiellement comme centre de culture de pavot (aux dires même du Général Chaaoui, «trois milliards de plants» ont été détruits en 1996) et de cannabis (230 millions de plants détruits).

L'ANGA au service de l'antiterrorisme

L'ANGA, qui est en principe spécialisée dans la lutte antidrogues, apparaît en fait à la fois comme un service de renseignements et un corps de supplétifs au service de la lutte que l'armée égyptienne mène contre les islamistes. Le détournement des fonctions de l'organe de lutte antidrogues répond à la stratégie du gouvernement à l'égard de ses alliés à l'extérieur et de son opposition islamiste interne. Les autorités égyptiennes, qui ne doivent absolument pas rompre le dialogue avec les États-Unis et l'Union européenne, proposent inlassablement leurs bons offices pour faire aboutir le processus de paix au Proche-Orient. Toute dégradation du climat entre Israël et ses voisins n'aurait, pour Le Caire, que des inconvénients. Le flux touristique et l'aide internationale se tariraient et la Ligue arabe, qui s'est réinstallée dans ses locaux au Caire, qu'elle avait désertés après les accords de Camp David, pourrait boudier l'Égypte et de nouveau l'isoler du reste du monde arabe. Le Département d'État américain, conscient des enjeux, n'est pas le dernier à se montrer compréhensif face aux discours anti-israéliens, largement médiatisés, dans la mesure où ils s'accompagnent d'une répression féroce du mouvement islamiste des Frères musulmans.

C'est sur ce terrain qu'intervient l'ANGA. Ses activités de répression, qui ont invariablement pour théâtre un axe suivant le Nil, démarrent à hauteur de la ville d'Al Minya pour s'arrêter aux confins de Louxor (Al Uqsur), la capitale touristique de l'Égypte. Le mythe de l'existence de cultures de pavot et de cannabis dans cette région, toujours entretenu par la DEA, permet un quadrillage minutieux de chaque parcelle de terre se situant de part et d'autre du Nil sur une profondeur maximale de quelques hectares. Cette répression, en exaspérant les paysans, a pour objectif de les pousser à rejeter sur les islamistes la responsabilité de ces descentes incessantes des forces de l'ordre. Elle ne semble pourtant pas être un obstacle insurmontable aux actions terroristes, comme l'a démontré l'attaque surprise du commando islamiste sur le site de Louxor.

C'est également un prétexte, politiquement correct aux yeux des organismes de lutte antidrogues, qui permet l'occupation militaire de la région. Cependant, l'exiguïté des sols cultivables et leur contrôle tatillon suggèrent que ce jeu du chat et de la souris n'est possible que si quelques parcelles de cultures sont effectivement tolérées. Une variante de la même situation existe le long de la frontière libyenne où une unité de 25 soldats commandée par un colonel sillonne le désert à la recherche d'hypothétiques plants de pavot. Cela fait apparemment plaisir à la DEA. Parallèlement, une coopération étroite a été mise en place entre Le Caire et Tripoli, impliquant un échange prochain d'officiers de liaison, ce qui plaît un peu moins au Département d'État.

Le «touriste-roi»

Si le rapport annuel du Département d'État et les fiches d'Interpol évoquent l'importance, potentielle ou réelle, du trafic en Égypte, ils ne donnent que très peu de chiffres (hormis quelques destructions de plants) sur un marché intérieur des drogues que ces deux organismes évaluent pourtant à quatre milliards de dollars annuels. En effet, si la Moyenne-Égypte est systématiquement quadrillée, les moyens de transports qui la traversent, et plus particulièrement les fameuses «première classe» du train qui relie Le Caire au Sud touristique (Louxor, Assouan), ne sont pas contrôlés. Il n'est pas envisageable que les militaires placés dans chaque wagon causent le moindre tracas au touriste-roi qu'ils doivent protéger. Même dans la région d'Abou Simbel, à quelques pas de la frontière soudanaise, la répression du trafic ne semble pas prioritaire pour les forces de l'ANGA. Certes, la liaison fluviale avec la ville soudanaise de Wadi Halfa est désormais interrompue en raison des tensions politiques entre les deux pays. Mais l'envoyé de l'OGD, qui a traversé à deux reprises la frontière par des routes caravanières sur lesquelles

transitaient surtout des chameaux destinés aux abattoirs cairotes, a rencontré parfois, en plein désert, des touristes fatigués et des vendeurs de *Coca-Cola*.

Aussi n'est-il pas étonnant de trouver du cannabis sur les sites touristiques ou sur les bateaux de croisière descendant le Nil, et de la cocaïne dans les hôtels luxueux du Caire, en particulier dans leurs casinos. Les consommateurs (touristes et hommes d'affaires occidentaux ou arabes de la région du Golfe) sont, bien entendu, intouchables. Il y a deux ans, un ministre de l'Intérieur a eu la mauvaise idée de déclarer que le péril fondamentaliste était éradiqué et que les touristes étaient désormais en sécurité. En réponse, les islamistes ont commis deux attentats meurtriers contre des cars et des hôtels. Depuis, la protection des touristes est devenue synonyme d'ordre public, et le touriste la cible principale des islamistes. Le sanglant attentat du 18 septembre 1997 l'a encore confirmé. Le statut de touriste devient donc, comme celui d'homme d'affaires du Golfe, une couverture idéale pour le trafic.

Les touristes trafiquants font la jonction entre la péninsule arabique (principalement les réseaux qui ont leur origine à Doubaï), l'espace Schengen (plus particulièrement la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Italie) et, plus récemment, l'Afrique du Sud. Les envois de drogues à partir de ce pays font souvent escale à Dar es-Salaam, Nairobi et Khartoum. Les trafiquants, avec la complicité des bagagistes et des policiers censés les contrôler, interviennent souvent après l'enregistrement des bagages. Comme a pu le constater l'enquêteur de l'OGD, ils introduisent, pendant l'escale, de petites quantités de drogues (surtout de la cocaïne) dans des valises que leurs collègues récupèrent avant le contrôle douanier (entre le déchargement de l'avion et le placement sur le tapis roulant). Le circuit fonctionne dans les deux sens, en permettant d'introduire de l'héroïne en Afrique du Sud à partir de l'Égypte et de la Tanzanie. En dehors de celui de Dar es-Salaam, il semble que l'aéroport le plus touché par ce trafic impliquant des passeurs, désignés par le terme de «fourmis involontaires» soit celui de Nairobi.

L'avantage de ce système est qu'il permet des envois répétés de petites quantités de drogues. Ainsi, dans les trois pays africains cités plus haut, quelques saisies ont été effectuées dont une, en Tanzanie, portant sur 4 kg. En Europe, durant 1996 et la première moitié de 1997, plusieurs dizaines de ressortissants égyptiens en provenance de leur pays ont été arrêtés pour trafic d'héroïne : en Italie (deux saisies représentant 1,2 kg), en Grèce (quatre saisies pour 6 kg), en Suisse (plusieurs petites saisies pour près de 3 kg) et en Autriche (2 kg sur un trio constitué d'un Égyptien, d'un Soudanais et d'un Libanais).

Par extension, une variante du système semble aujourd'hui se mettre aussi en place sur l'axe ferroviaire qui relie Le Caire à Assouan, sous forme de colis destinés à des employés des hôtels ou des voyagistes. Au Sinaï, la région la plus visée est sans doute celle de l'oued Pharaon dans le sud de la péninsule. On y a, à plusieurs reprises, localisé des cultures de pavot. Or, la région, qui connaît un processus de développement économique et se trouve sur les routes des circuits touristiques, rencontre les mêmes problèmes que l'axe Louxor-Assouan, d'autant plus que le tourisme très spécifique de la mer Rouge et du golfe d'Aquaba, fondé sur la notion de l'aventure (safaris en 4x4, plongée sous-marine, yachting), supporte encore plus mal les contrôles. Les descentes de l'ANGA dans cette région ne sont que ponctuelles et ciblent essentiellement les cultures illicites, surtout celle du pavot. Mais le trafic, qui vise les hôtels haut de gamme se situant aussi bien en Égypte qu'en Israël (Eilat) et en Jordanie (Aquaba), n'est que rarement perturbé.

Les tendances de la consommation

Tandis que les circuits du grand trafic de transit continuent à opérer en toute impunité et que la drogue alimente les consommateurs «protégés», la lutte menée contre les petits producteurs et les usagers, qui

constituent la grande majorité des personnes arrêtées pour délit de drogue, a entraîné une mutation de la consommation. S'il devient de plus en plus rare de sentir dans les rues du Caire et les bazars l'odeur caractéristique du haschisch dans les narghilés (qu'on appelle *chicha* en Égypte), les médicaments et les drogues de synthèse – surtout les opiacés – sont aujourd'hui très prisés. Ils ont été introduits en Égypte pendant la construction du barrage d'Assouan. Il s'agissait alors d'amphétamine (*Maxiton*), produite souvent localement et très recherchée par les ouvriers. Aujourd'hui, à côté du *Maxiton*, des calmants, des antidépresseurs ou même des euphorisants sont disponibles dans les pharmacies où on peut se les procurer sans ordonnance. Le marché est tellement prometteur que les pays voisins (Liban, Émirats, etc.) ont connu une explosion de leurs exportations pharmaceutiques vers l'Égypte, tandis qu'un marché parallèle, depuis la Grèce et la Bulgarie, alimente Le Caire en drogues de synthèse. Ainsi, comme c'est le cas dans plusieurs pays d'Afrique musulmans où l'alcool est banni, la toxicomanie prend en Égypte un double visage : les drogues dures classiques (héroïne, cocaïne) touchent surtout les milieux aisés (universités, hauts fonctionnaires, commerçants du bazar) qui gardent un contact permanent avec les «étrangers» (tourisme-affaires) ; les couches défavorisées, du fait surtout de la répression, se tournent vers une toxicomanie médicamenteuse et de drogues de synthèse. Quant au cannabis, consommé traditionnellement depuis des siècles, il est paradoxalement considéré comme la drogue dont l'utilisation comporte le plus de dangers. Pour répondre à une répression visant prioritairement le cannabis, les cultures pour usage personnel se sont développées. Pour le regard exercé, il n'est plus rare d'apercevoir, sur les balcons et les terrasses cairotes, fleurir des plants de cannabis malgré les risques encourus.

COMORES

L'attention internationale a été attirée sur l'archipel des Comores à partir du mois d'août 1997 par la volonté de l'île d'Anjouan de quitter la fédération pour rejoindre l'île de Mayotte dans le giron de la France. Un an plus tard, en dépit de multiples missions de bons offices, non seulement le problème n'est pas résolu, mais des conflits se sont approfondis à l'intérieur même du clan des sécessionnistes. Il est significatif que le gouvernement de l'archipel ait utilisé l'argument de la lutte contre le crime et la drogue pour intervenir militairement dans l'île rebelle. Pour que l'argument paraisse légitime, il faut que le problème des drogues se pose avec une certaine acuité, ce qui est effectivement le cas, non seulement à Anjouan mais dans l'ensemble de l'archipel des Comores. Il existe d'abord une production artisanale de cannabis et d'autres plantes à drogues, ainsi qu'une consommation de médicaments détournés. L'importante consommation de marijuana est également alimentée à partir des îles voisines, en particulier Madagascar, et du continent africain. Mais surtout, la situation géographique des Comores à la sortie du canal du Mozambique en fait une zone de transit pour tous les produits illicites. À cela s'ajoutent les effets du narcotourisme dans la région et ceux de la corruption qui peut toucher des niveaux très élevés dans l'administration.

La drogue, outil géopolitique

Le 3 septembre 1997, pour justifier le débarquement de 300 soldats dans l'île rebelle, qui s'est révélé un fiasco, le porte-parole du président Mohammed Taki Abdoukarim déclarait que cette intervention avait été provoquée par «la détérioration de la situation marquée par l'abus de drogues et d'alcool, les vols et les viols, la destruction de propriétés de l'État et la confiscation des libertés civiles». Un communiqué du ministre des Affaires étrangères, diffusé sur les ondes de Radio nationale à partir de

Moroni, la capitale de la République fédérale islamique des Comores, ajoutait que les rebelles, qui ont repoussé l'invasion gouvernementale, combattaient sous l'influence de «produits stupéfiants».

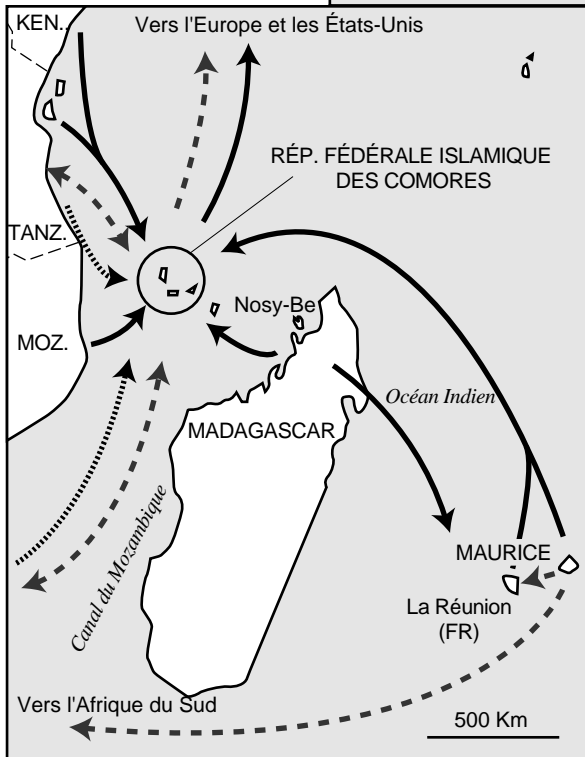
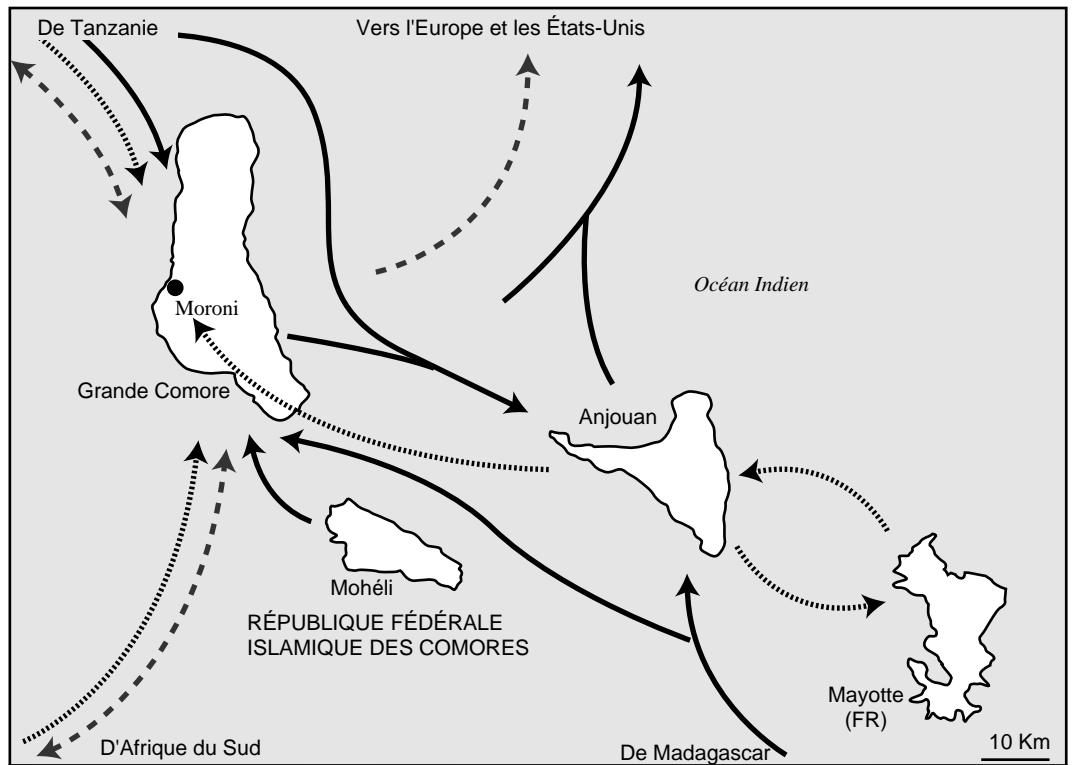
Ce n'est pas la première fois que la lutte contre la drogue et la criminalité sert de prétexte à une intervention militaire. On se souvient des précédents américain au Panama et russe en Tchétchénie. La position stratégique des Comores au débouché du canal du Mozambique, qui sépare le continent africain de Madagascar, fait que ces îles – d'abord Anjouan, puis la Grande Comore – se trouvent sur les routes des cargos et des pétroliers qui font le va-et-vient entre le Golfe Persique et l'Europe ou l'Amérique. Par ailleurs, les États-Unis et la France sont les principaux destinataires des exportations comoriennes. Un rapport récent du chef opérationnel territorial de la Brigade mixte antidrogues (BRIMAD), qui regroupe une vingtaine d'agents (policiers, gendarmes et douaniers), affirme que les drogues qui transitent, parfois dans les deux sens, par des pays de grand trafic dans la région (tels que l'Afrique du Sud, la Tanzanie et le Mozambique) empruntent cette voie. Selon la même source, les filières sont dynamisées du fait que les Comores sont situées, avec Madagascar, Maurice, la Réunion et les Seychelles, dans une région d'intense activité touristique.

Activité touristique et flux migratoires

Six compagnies aériennes relient plusieurs fois par semaine l'archipel à l'Afrique du Sud, l'Europe et les pays arabes. Outre le port de Mutsamudu, à Anjouan, le port de Moroni et l'aéroport international Prince-Saïd-Ibrahim d'Hahaya, dans la Grande Comore, la multitude de petits ports dans chaque île, la prolifération des transports maritimes et fluviaux (boutres, voiliers, bateaux de pêche et marchands) et l'ouverture de nouveaux aéroports internationaux, multiplient les possibilités des réseaux.

Mais, hormis le commerce, le trafic des drogues utilise aussi les mouvements migratoires : d'Anjouan vers la Grande Comore et l'île française de Mayotte, de ces dernières vers la France (où plusieurs Comoriens sont détenus pour trafic de drogues), Madagascar, l'Afrique australe et, plus récemment, les pays de la péninsule arabique. On estime que 200 000 Comoriens vivent à l'extérieur du pays.

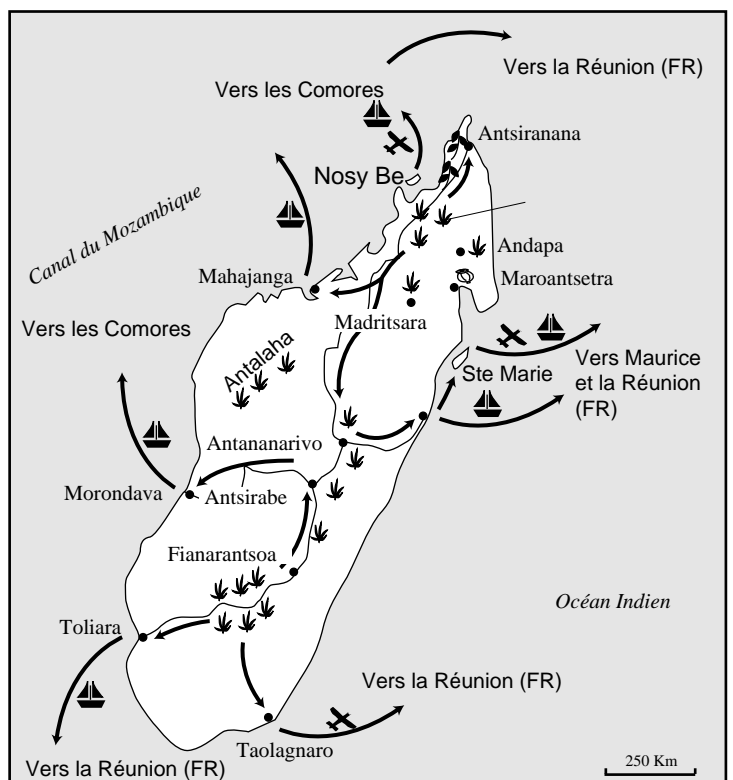
La consommation dans toutes les îles de l'archipel, liée en particulier à l'accroissement du chômage (27 % de la population active masculine), est alimentée non seulement par les retombées du trafic international, mais aussi par des filières régionales à partir de Madagascar et de Maurice et par une production locale de marijuana (*bangué*), car le cannabis est cultivé dans les trois îles (Grande Comore, Anjouan et Mohéli). Au moment du conflit avec Anjouan, plusieurs affaires ont été mises au jour à Moroni, la capitale de la fédération située sur la Grande Comore. Le 31 août, le directeur d'une école primaire privée a été arrêté par les agents des stupéfiants. Il avait acheté 10 sacs de marijuana de 30 kilogrammes chacun pour la somme de 750 000 francs comoriens (10 000 francs français). La drogue, censée être de la vanille en provenance de Madagascar, avait été débarquée sur une plage.



Carte XI-a : les îles de l'Océan Indien

———> Trafic de dérivés du cannabis (haschisch et marijuana)
 - - - -> Trafic de cocaïne et d'héroïne
> Trafic de produits psychotropes

Carte XI-b : Les Comores, confettis du trafic



🌿 Zone de production de cannabis
 🌿 Zone de production de khat
 🌿 Zone supposée de production de pavot
 → Trafic routier et pédestre de cannabis
 ⚓ Trafic maritime de cannabis
 ✈️ Trafic aérien de cannabis

Carte XI-c : Zones de cultures illicites et routes du trafic à Madagascar

À la même époque, la BRIMAD, avec le concours de la Brigade judiciaire de Gendarmerie de Moroni, a fait une descente à la Maison d'arrêt de la capitale fédérale et a interpellé le gardien-chef en possession de plusieurs kilogrammes de marijuana. L'herbe lui avait été fournie par l'équipage du *Samson*, un bateau malgache. Le réseau de la Maison d'arrêt alimentait les détenus, mais également les quartiers de Mbouéni, Irougoudjani et surtout celui de Caltex, qui constitue une zone très «sensible» de la ville.

Le marché local est également fourni par des dérivés du cannabis – marijuana africaine et haschisch pakistano-afghan – qui proviennent d'Afrique de l'Est (Djibouti, Kenya, Tanzanie et Mozambique) ou de l'Océan indien (la Réunion et Maurice) et dont d'importantes quantités sont en transit. En 1997, un jeune Comorien s'est fait prendre alors qu'il venait de transborder, en haute mer, sa marchandise en provenance de Zanzibar sur une pirogue qui devait l'acheminer jusqu'à la côte. Sur le marché comorien, le kilogramme de marijuana acheté 120 francs français en Tanzanie ou à Madagascar est revendu 400 francs au grossiste et rapporte 1 350 francs au détail. La «banane» (50 grammes) vaut jusqu'à 100 francs en période de pénurie et le joint de 12 à 20 francs. L'importation de marijuana suggère un développement important de la consommation, les cultures locales traditionnelles ne suffisant plus à répondre à la demande.

Productions artisanales et consommation

Selon un rapport du PNUCID datant de 1995, la culture du cannabis existe sur plusieurs centaines d'hectares, sur tout le territoire. Elle tend à se développer depuis que les cours internationaux du clou de girofle sont à la baisse et que des succédanés concurrencent la vanille dont les Comores sont le deuxième producteur mondial. Des paysans se livrent également à l'entretien (désherbage, etc.) des plants sauvages de cannabis. Lorsque la demande dépasse les possibilités de l'offre, les cultivateurs font sécher l'herbe encore fraîche en la plaçant sur une tôle chauffée par-dessous à la flamme douce. Plusieurs centaines de kilogrammes de dérivés, principalement de la marijuana de diverses provenances, sont saisis chaque année.

On observe également un accroissement de la consommation du khat, en particulier par la population d'ascendance arabe de Moroni. Bien qu'illégal, cet usage n'est pas réprimé. Des enfants et des adolescents utilisent la datura et d'autres plantes qui poussent à l'état sauvage ainsi que divers solvants ou le *Mosquito* (spirale anti-moustiques) mélangé à du tabac.

Il existe un trafic de psychotropes de l'île d'Anjouan vers Mayotte et la ville de Moroni. Selon certains informateurs, une partie de ces produits serait fabriquée sur place par un pharmacien français revenu à Anjouan après en avoir été expulsé par l'ex-président Abdallah. Le reste des substances en circulation – amphétamines, barbituriques, médicaments, opiacés, etc. – détournées de leur usage légal, ainsi que le Mandrax, proviennent d'Afrique du Sud, de Tanzanie et de l'île française de Mayotte. Elles connaissent une vogue croissante et donnent lieu à des polytoxicomanies associant dérivés du cannabis, alcool et produits psychotropes.

Le 25 juillet 1998, le ministère de la Santé a réuni les cadres de ses différents services pour réfléchir sur les moyens de faire face au marché parallèle des médicaments qui cible à la fois les malades et les toxicomanes. Le directeur de la BRIMAD, M. Elhad, a fait état de deux réseaux de trafic à partir de la région continentale de Tanzanie et de l'île de Zanzibar. Il a attiré l'attention sur un probable centre clandestin de fabrication à Anjouan sous le contrôle d'un réseau sud-africain. Ces médicaments illicites sont écoulés et consommés sur le marché de Volovololo et les centres hospitaliers de Moroni, Mitsamiouli et Foubouni.

Narco-tourisme et corruption

La consommation locale d'héroïne et de cocaïne se limite pour l'instant à des Comoriens ayant vécu à l'étranger et aux touristes. Elle serait particulièrement répandue à Nosy-Bé, une île malgache située entre Madagascar et les Comores, parmi l'importante communauté étrangère à dominante italienne. Mais la cocaïne est également apparue dans le complexe hôtelier de Galawa, situé à 30 kilomètres de Moroni. L'abus et le trafic illicites sont favorisés par le fait que les touristes, majoritairement originaires d'Afrique du Sud et d'Allemagne, ne font l'objet d'aucun contrôle.

La BRIMAD a identifié plusieurs filières relativement structurées qui permettent aux drogues destinées au marché européen de transiter par la Grande Comore : une filière sud-africaine de l'héroïne (asiatique), une filière de la cocaïne (sud-américaine) en provenance d'Afrique du Sud et de Tanzanie et une filière du haschisch (pakistano-afghane) en provenance de Tanzanie. Selon la BRIMAD, les membres de ces réseaux sont des Tanzaniens, des Malgaches, des Algériens et des Sud-Africains qui bénéficient du concours d'intermédiaires mauriciens et français résidant aux Comores. Ils achètent la complicité de certains fonctionnaires du fret, de la douane ou de la chambre de commerce. Des procédures relatives aux infractions à la législation sur les stupéfiants ont été ouvertes, mais aucune sanction n'a été appliquée jusqu'ici. Bien que la police ait appris de ses informateurs en Tanzanie que des avaleurs de capsules transitaient régulièrement par les Comores et que des seringues tachées de sang étaient ramassées sur les plages, aucune saisie de cocaïne ou d'héroïne n'a été effectuée à ce jour. La BRIMAD estime pourtant que la quantité de drogues dures qui transitent par Moroni chaque mois se situe, au minimum, entre 8 kg et 15 kg.

Les policiers des stupéfiants savent que des distributions gratuites d'héroïne et de cocaïne, afin d'accrocher la clientèle potentielle, se font dans le village de Miytsamihouli où se trouve un grand hôtel. Le chef de la BRIMAD attribue l'inefficacité de sa lutte antidrogues au manque d'effectifs, à l'absence de moyens de communication performants et d'argent pour payer des informateurs. Ainsi, trois de ses policiers qui s'apprêtaient à effectuer des arrestations dans les milieux du trafic ont été récemment pris à partie et molestés, sans qu'aucune poursuite judiciaire n'ait été engagée contre les agresseurs.

Les protections peuvent se situer à des niveaux élevés. À la suite d'une saisie de 10 kg de marijuana, dans une valise, opérée par la BRIMAD au début de l'année 1998, la personne interpellée, en provenance de Mombassa (Kenya), aurait cité comme commanditaire le Trésorier payeur général (TPG) du pays. Cette affaire a fait l'objet d'une information ouverte par le parquet de Moroni. Entendu par le juge d'instruction, le TPG a été laissé libre de ses mouvements. La rumeur dans Moroni est que la publication de l'article relatant cette affaire dans les colonnes du journal progouvernemental *Al-Watwan* a provoqué la mise à pied de son rédacteur en chef. On lui reprocherait d'avoir osé publier un article mettant en cause une autorité du régime, de surcroît proche du président de la République.

MADAGASCAR

Madagascar, où le cannabis était traditionnellement cultivé et consommé, devient une zone de culture industrielle et d'exportation de cette drogue. Le trafic régional, dénoncé en particulier par les organes de lutte antidrogues des Comores, de Maurice et de la Réunion, îles qui en sont les destinataires, connaît une croissance spectaculaire. Cela suppose la mise en place de réseaux organisés – tant au niveau de la production et de la collecte qu'à celui de la distribution – sur le marché interne comme à l'exportation bénéficiant de complicités jusqu'à des niveaux très élevés. Le développement du tourisme international a

entraîné l'apparition de la cocaïne dont la consommation commence à toucher certains milieux locaux. Des investissements étrangers, européens ou de pays du Pacifique, sont soupçonnés de servir à des opérations de blanchiment.

Le boom de l'agro-industrie du cannabis

À Antananarivo, la population – lasse de la complicité affichée par le pouvoir politique vis-à-vis du milieu des trafiquants (pierres précieuses, espèces animales et végétales protégées, vanille) via une corruption galopante – a bruyamment approuvé, en 1997, l'annonce de la confirmation d'une peine de trois ans de prison ferme destinée à punir la femme de l'ex-premier ministre Francisque Ravony. Munie d'un passeport diplomatique, celle qui est aussi la fille de l'ex-président de la République (1960-1972) Philibert Tsiranana (surnommé le «Père de l'Indépendance»), a été interpellée au début de 1997 à l'aéroport de l'île française de Mayotte en possession de 5 kilogrammes de *zamal* (nom comorien donné au cannabis). En sanctionnant ce flagrant délit, le tribunal de Mayotte a montré sa détermination à lutter contre l'importation de cannabis provenant de Madagascar.

Jusqu'en 1996, le Service Central des Stupéfiants malgache (SCS) estimait que la production annuelle de *rongony*, nom populaire donné à la marijuana à Madagascar, se situait entre 10 et 20 tonnes. Cette estimation, très approximative, s'appuyait alors sur trois observations : le développement, lié à la crise économique de 1979, de la consommation intérieure depuis la fin des années 1980 ; une meilleure connaissance des zones de cultures et des routes du trafic (voir carte) ; enfin, des saisies de *rongony* s'élevant à 3 t en 1996.

Toujours selon le SCS, le trafic n'est pas géré par des organisations criminelles mais par une multitude d'acteurs isolés en fonction de stratégies de survie. Le schéma qui régit ce petit trafic est en général toujours le même : 3 à 4 personnes marchent en groupe à travers la brousse pendant quelques jours. Arrivées sur le lieu de production, elles achètent chacune trois sacs de 20 kg de *rongony* (environ 180 FF pièce, soit l'équivalent du salaire minimum malgache) qu'elles vont transporter sur leur dos jusqu'à l'entrée d'une ville. À Antananarivo, elles pourront revendre ce même sac plus d'un million de francs malgaches, soit 1 200 FF. Des camions se chargent alors de transporter le *rongony*, dissimulé parmi d'autres produits, jusqu'aux grandes villes de l'intérieur du pays, comme Antananarivo ou Fianarantsoa.

Une partie de la drogue est destinée à de multiples revendeurs qui alimenteront les marchés urbains en «bombes» : paquets d'une vingtaine de grammes vendus autour de 5 FF l'unité. L'autre partie reprend la route pour les ports de Toamasina (est), Toliara (sud-ouest), Mahajanga (ouest) et Antsiranana (nord) afin d'être ensuite exportée vers les pays cibles identifiés par le SCS (Comores, Réunion, Maurice). Le manque d'infrastructures routières et le maintien de contrôles effectués par la Gendarmerie ou l'armée malgache à la sortie de ces grandes villes a poussé les camionneurs qui convoient la drogue à employer deux types de stratégie : le paiement d'une taxe informelle aux fonctionnaires, la plupart du temps appliquée à l'ensemble des routiers (taxis-brousse, poids-lourds) ou l'envoi d'éclaireurs sur ces barrages. Cette dernière pratique permet aux transporteurs de dissimuler la marchandise au sein de plusieurs voitures qui franchissent les barrages en «tir groupé» et de rejoindre la destination finale plus rapidement. Ces méthodes de passage sont d'autant plus faciles à mettre en place qu'elles reposent sur des liens familiaux réels ou symboliques extrêmement importants à Madagascar, où l'on peut rapidement devenir un «cousin» pour avoir rendu un service.

Ce tissu familial, qui apparaît comme la base première du trafic de *rongony*, permet ainsi la mise en place de ces réseaux, non seulement sur l'ensemble du territoire mais aussi au sein de pays d'émigration

(îles de l'Océan Indien, Europe, et principalement la France, Afrique australe). Le SCS insiste par ailleurs sur l'importance des flux illégaux vers les Comores qui se superposent au trafic régulier d'exportation de vanille vers cet archipel à partir du port de Mahajanga. Ces opérations sont facilitées par l'insuffisance de moyens et de personnel de la douane. Les contrôles, selon divers témoignages, sont pratiquement inexistantes au départ de cet important port malgache. L'intense va-et-vient de boutres pouvant transporter quelque 10 t de marchandises permet également l'existence d'un trafic sur une échelle importante. L'absence de contrôles en mer facilite le transbordement de marchandises illégales des boutres vers de plus gros bateaux marchands (à destination de l'Afrique ou de l'Asie). Des vedettes rapides rejoignent également l'archipel des Comores ou effectuent la traversée du Canal de Mozambique. Si le caractère «familial» reste la règle dans la gestion du trafic, il n'explique pas pour autant le développement, apparemment considérable, des cultures.

Le SCS signale en effet trois grandes régions de production : dans le sud, à l'est de Toliara ; au centre, entre les villes d'Antananarivo et Fianarantsoa ; enfin, au nord, dans le Massif de Tsaratanana et sur la Montagne d'Ambre. Une opération de commando menée par deux compagnies de la Gendarmerie au sein du Massif de Tsaratanana, en juin 1997, suggère en effet que le cannabis fait l'objet d'une production agro-industrielle : après la découverte d'un champ de 12 hectares (saisie de 2 122 kg de *rongony*), les gendarmes ont localisé un terrain de 37 ha, comptant 405 675 pieds, et effectué une saisie record de 83 242 kg d'herbe. En y ajoutant les 1 257 kg trouvés sur place, ce sont près de 88 t de cannabis qui ont été découvertes au sein de cette seule zone de cultures. L'importance de ces saisies laisse supposer que les 106 personnes arrêtées étaient organisées autour d'un noyau de type criminel.

En janvier 1998, 19 sacs de marijuana représentant 170 kg ont été saisis en provenance d'Ambanja, dans le nord-est du pays. Elle était destinée à être exportée aux Comores. En mars, 105 kg ont été saisis par la Brigade des stupéfiants de Mitsy, une ville située à 30 km de la capitale. La marchandise provenait de la région centre-ouest de l'île et avait été transportée par camion, dissimulée parmi d'autres marchandises. Toutes ces affaires permettent aux commissaires de la SCS de revoir à la hausse leurs estimations de la production nationale, évaluée aujourd'hui à 1 000 t. En avril 1998, la région nord-est de l'île a fait l'objet de vastes opérations de lutte contre la culture de cannabis, appelées «CANN 98». Elles ont été menées par la Gendarmerie nationale et la population de la région du SAVA, acronyme désignant la région productrice de vanille du nord-est. Le bilan de deux semaines de ratissage à travers la forêt et les montagnes de Sambava, Andapa, Vohémar et Antalaha a été la découverte d'un terrain de 6,5 ha d'un seul tenant, la saisie de plus de 2 t de marijuana, ainsi que de semences et l'arrestation de 13 personnes qui ont été remises à la justice.

Un nouvel Eldorado des drogues et du blanchiment

Le cannabis n'est pas le seul problème qui se pose à Madagascar. La culture et l'usage du khat se développent au sein des populations musulmanes du nord. Mais c'est la cocaïne qui préoccupe surtout le directeur de l'Organe Interministériel de Coordination de Lutte contre la Drogue (OICLD) créé en 1992 mais qui n'est devenu opérationnel qu'en septembre 1997. Sa première crainte est que la consommation se propage dans l'ensemble du pays.

D'abord réservée aux touristes européens en villégiature sur l'île de Nosy Bé, cette drogue est ensuite apparue dans les discothèques de la capitale au prix de 400 à 600 FF le gramme. L'émergence de ce stimulant est lié au «tourisme sexuel» qui tend à se généraliser sur l'ensemble de l'île. L'apparition d'un marché de consommation de nouvelles drogues peut entraîner l'expérimentation de cultures illicites,

comme le cocaïer et le pavot que les sols et le climat rendent possibles. Selon divers témoignages, des parcelles de pavot existeraient dans la région de Maroantsetra, au nord-est de l'île.

De même, il existe de forts soupçons concernant les opérations de blanchiment que seraient en train de réaliser des étrangers, surtout de nationalité italienne, au sein du pays. Même s'ils sont obligés de s'associer avec des Malgaches, qui trouvent là un moyen idéal de gagner rapidement de l'argent, ils gèrent de nombreuses opérations immobilières liées à l'activité touristique (île de Nosy Bé dans le nord-ouest, île de Sainte Marie au nord-est). À l'heure où le gouvernement du Président Didier Ratsiraka est en passe de privatiser les principales entreprises du pays dans l'espoir de développer les activités liées à l'éco-tourisme (réserves naturelles d'espèces protégées), il est difficile de contrôler la présence de l'argent sale au sein des investissements du fait du secret bancaire toujours en vigueur dans le pays. Des soupçons pèsent également sur des investissements malaysiens, qui se développent bien que les deux pays n'aient pas échangé d'ambassadeurs jusqu'ici. Des malaysiens détiennent en particulier 60 % du capital de la loterie malgache (Lo Ma), ont un projet d'hôtel de luxe de 500 chambres, etc. Une banque malaysienne soupçonnée de se livrer à des opérations de blanchiment dans d'autres parties du monde est sur le point d'ouvrir une succursale dans la capitale.

La nouvelle législation de lutte contre la drogue, présentée par l'OICLD, contient deux dispositions importantes : la peine de travaux forcés à perpétuité pour trafic de stupéfiants (au lieu d'une sanction actuelle de six mois à deux ans de prison ferme) et la possibilité de lever le secret bancaire si la bonne marche de l'enquête le requiert. Cependant, cette volonté de combattre le trafic est considérablement freinée, si l'on en croit les déclarations du directeur de l'OICLD, par un manque cruel de moyens financiers et techniques et l'absence de coordination entre les différents services concernés.

SENEGAL

Le Sénégal jouit en Afrique d'un certain nombre d'avantages géopolitiques, économiques et humains. D'abord, sa position géographique au carrefour des voies maritimes internationales (latino-américaines, africaines, maghrébines et européennes), des axes routiers ou ferroviaires sahéliens et des lignes aériennes de nombreuses régions du monde. Dakar, ancienne capitale de l'Afrique occidentale française, a en outre hérité de l'époque coloniale des infrastructures de base et un appareil de production sur lequel pouvait être bâti un développement durable. La société relativement stable et démocratique est encadrée par une élite bien formée. Il n'existe pas d'antagonisme violent ni entre sa majorité musulmane (85 % de la population) et la minorité chrétienne, ni entre la majorité wolof (45 %) et les autres ethnies. Le problème de la Casamance, qui a une incidence incontestable sur la production de cannabis et le trafic de marijuana, est avant tout un problème d'irrédentisme régionaliste provoqué par la séparation géographique de cette province d'avec le Sénégal et par son retard économique par rapport au reste du pays.

Cependant, un certain nombre de ces «avantages», peuvent également être des facteurs de vulnérabilité du pays face au commerce des drogues, à commencer, bien évidemment, par sa situation géographique et son rôle de plaque tournante au niveau des flux de personnes et de marchandises. «Les élites bien formées» peuvent s'avérer également très performantes dans les activités informelles ou illicites en mettant à profit l'existence d'une importante diaspora sénégalaise dans des pays développés comme la France, les États-Unis, l'Italie ou l'Espagne, d'autant plus que le pays est aujourd'hui frappé par la crise économique. Le voisinage de la Gambie – encastrée dans le sud du territoire du Sénégal, ce pays est une

plate-forme de la contrebande – et de la Guinée-Bissau – zone de refuge mais aussi de trafic de drogues et d’armes pour les rebelles casamançais – est un handicap supplémentaire qui favorise le narcotraffic de ce pays. Les élections législatives ayant eu lieu en 1998, la police des stupéfiants n’a pu se consacrer pleinement à ses tâches spécifiques, dont elle a été détournée durant des mois par le maintien de l’ordre et la propagande en faveur du parti au pouvoir. Pour la période 1997-1998, il n’existe donc pas de statistiques fiables traduisant l’ampleur des trafics passant par le Sénégal.

La crise de l’agriculture et les productions illicites

Le secteur agricole qui emploie 60 % de la population active connaît de graves difficultés. La contribution de l’agriculture au PIB, qui était de 18,75 % entre 1960 et 1966, n’a été que de 2,7 % entre 1981 et 1991, soit un niveau inférieur au taux de croissance démographique. L’exode rural s’est intensifié et le déficit alimentaire s’est aggravé du fait de la forte croissance démographique et de l’urbanisation accélérée. Les facteurs qui expliquent cette dégradation de la situation sont la détérioration du climat (baisse de la pluviométrie entraînant celle de la fertilité) ; l’insuffisance de la politique agricole (en matière de crédit rural, de fiscalité et de régime foncier) ; le manque de compétitivité du secteur et la baisse du prix des produits de rente, notamment du coton et de l’arachide, sur le marché mondial entre 1985 et 1993. Les mesures prises dans le cadre du Programme d’ajustement sectoriel agricole (PASA) n’ont pas permis de redresser la situation.

L’arachide, qui fut dans le passé le moteur du développement au Sénégal, est également en nette régression : de 800 000 tonnes dans les années 1960 à une fourchette de 300 000 à 500 000 t aujourd’hui. La baisse des précipitations a provoqué un recul des surfaces cultivées en arachide dans les régions les plus touchées et une baisse sensible des rendements dans les autres. La culture du cannabis, beaucoup moins exigeante du point de vue des sols et de la pluviométrie, est apparue comme une alternative. Ce produit est payé en moyenne au paysan 200 000 francs CFA le kilogramme, soit 50 à 100 fois plus que n’importe quelle culture licite. C’est la raison pour laquelle sa culture s’est développée dans la plupart des régions du Sénégal⁸⁸. La plus importante d’entre elles, à la fois pour des raisons climatiques et à cause du conflit dont elle est le théâtre, est la Casamance⁸⁹.

La deuxième zone par son importance est aujourd’hui celle qui se situe le long de la frontière nord de la Gambie sur une largeur d’une cinquantaine de kilomètres, qui constitue le sud-ouest du bassin arachidier et qui se prolonge jusqu’aux îles Karone. Les cultures illicites sont la conséquence à la fois de la crise de l’arachide et des lourdeurs bureaucratiques des organismes qui traitent avec les paysans. Elles sont aujourd’hui organisées par des trafiquants ghanéens qui opèrent en toute impunité à partir de la Gambie. Les Ghanéens mettent très habilement à profit les difficultés des producteurs. La baisse de la valeur réelle de l’arachide a également provoqué une dégradation de 40 % du pouvoir d’achat des producteurs. Lorsque ces derniers livrent leur récolte à la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (Sonacos), celle-ci commence par déduire les semences et les intrants qui leur ont été fournis par sa filiale, la Sonagraine. Ensuite, elle leur délivre un reçu qui ne leur permettra d’être payés que quelques semaines, voire quelques mois, plus tard. Entre-temps le paysan doit souvent faire face à des dépenses exceptionnelles : mariages, baptêmes, cérémonies rituelles des «bois sacrés». Des usuriers lui proposent alors de racheter sa créance aux deux tiers ou à la moitié de sa valeur. Mais si l’agriculteur accepte de produire du cannabis pour les Ghanéens, ces derniers lui avancent de l’argent sans aucun intérêt. Il

⁸⁸ GMD (1995-1996) présente les différentes zones de culture, pp. 177-178.

⁸⁹ Idem pour les relations entre ce conflit et les cultures de cannabis, pp. 179-180.

n'aura qu'à leur livrer la production en Gambie pour recevoir le solde. C'est ainsi que les trafiquants du pays anglophone ont pu organiser de véritables coopératives de production dans toute cette région et offrir ainsi une alternative à la production d'arachide. Aux envois de ce cannabis, destiné soit au marché interne de la capitale, soit aux exportations à partir de son port, s'ajoute une partie importante de la production gambienne. Dans ce cas, les convoyeurs jusqu'à Dakar sont également des Sénégalais, parfois des paysans qui dissimulent leur chargement de marijuana dans des ballots censés contenir des produits licites (souvent de l'arachide de bouche).

L'aggravation du conflit en Casamance durant l'année 1997, en particulier la pose systématique de mines antipersonnel par tous les camps en présence, a eu des conséquences sur la production de cannabis dans d'autres régions du Sénégal, en particulier celle des Niayes. Après que l'explosion de mines ait fait de nombreuses victimes, certains commerçants ont renoncé à emprunter cette route. Ils se rendent à Dakar soit par bateau (le «Joola»), soit par des pirogues qui circulent le long de la côte, ce qui a provoqué une pénurie de marijuana sur le marché de Dakar. Dès lors, c'est la région des Niayes qui répond à cette demande.

L'aggravation de la situation de l'emploi urbain et le trafic des drogues

Le Sénégal qui, pour le PNUD, se classe à la 118^e place sur 175 pays pour la richesse nationale, recule de 26 places lorsqu'on prend en compte l'indice du développement humain. Ces chiffres soulignent la disparité croissante qui accompagne la redistribution de la richesse nationale. De plus, 60 % de la population a moins de 20 ans tandis que la tranche d'âge de 15 à 34 ans représente environ 50 % des habitants du Sénégal. Chaque année, 100 000 jeunes arrivent sur le marché du travail, dont environ 40 000 en ville. Or, le secteur moderne, fonction publique comprise, crée moins de 5 000 emplois par an. Les Programmes d'ajustement structurel (PAS) mis en place en 1986 ont entraîné d'importantes compressions de personnel dans la fonction publique «déflatage» et des fermetures d'entreprises. En 1991, le taux de chômage à Dakar touchait 300 000 personnes, soit 30 % de la population active. Une partie de ces chômeurs a pu se reclasser dans des activités licites du secteur informel. Une autre partie s'adonne à des activités illicites.

Les fonctionnaires qui ont été renvoyés de la fonction publique «déflaté» ont reçu un pécule destiné à être investi dans des activités économiques. Bien qu'il n'existe pas de statistiques à ce sujet, il est admis par le ministère de l'Économie que la plupart des bénéficiaires de cette aide ont échoué. D'une part, parce qu'ils n'avaient reçu aucune formation relative à la gestion des entreprises, d'autre part, parce que leurs familles ont exigé que cet argent leur soit immédiatement redistribué. Certains sont partis à l'étranger. D'autres se sont convertis au mouridisme (voir plus bas). D'autres enfin s'adonnent à toutes sortes de trafics, utilisant pour cela les contacts qu'ils ont gardé dans l'administration : importation frauduleuse de voitures en provenance du port de Banjul en Gambie ; marché de contrefaçons d'articles importés d'Asie ; écoulement de fausse monnaie (CFA et dollars), principalement en provenance du Ghana et d'Arabie saoudite ; trafic d'armes (souvent destinées aux rebelles de Casamance) en provenance des anciens pays de l'Est via la Sierra Leone, le Liberia, les Guinée Conakry et Bissau, ou la Gambie ; importation en fraude d'or et trafic de drogues.

La plupart de ces activités nécessitent des gens ayant un certain niveau d'instruction, la connaissance de langues occidentales et l'habitude de savoir voyager (prendre l'avion sans se faire remarquer). La police sénégalaise et les agents de liaison des polices et des douanes européennes en poste au Sénégal notent que ces ex-fonctionnaires occupent une position intermédiaire dans le trafic des drogues dures. Ils travaillent pour des trafiquants sénégalais, et surtout étrangers vivant au Sénégal (Nigériens, Libanais,

Ghanéens), et se livrent pour leur compte à des activités d'importation, de trafic de transit, de recherche de protection au niveau des administrations concernées, mais non de distribution sur le marché local. Les membres des forces de répression notent également qu'un certain nombre d'entre eux présentent des signes extérieurs de richesse (villas nouvellement construites, voitures, etc.) qui ne correspondent évidemment pas à leurs revenus, souvent inexistants. Parmi ceux que l'on pourrait appeler les trafiquants intermédiaires, figurent des officiers des forces de l'ordre. Un capitaine des douanes attend actuellement d'être jugé pour la participation à un trafic d'héroïne portant sur plusieurs dizaines de kilogrammes. Des magistrats participent au trafic dans la mesure où ils libèrent contre de l'argent des trafiquants, ou même organisent la revente de drogues saisies.

Le secteur informel et la distribution des drogues

Le secteur informel réalise plus de 60 % du PIB et emploierait environ 700 000 personnes, dont 45 % vivent à Dakar. Il réalise par exemple 85 % de la construction nationale. Une partie très importante des activités informelles, en particulier les plus dynamiques, sont aux mains de la confrérie musulmane soufi des mourides, fondée à la fin du XIX^e siècle par Cheikh Ahmadou Bamba.

Les mourides sont à l'origine du développement de l'économie de l'arachide dont ils contrôlent encore une partie substantielle. Ils se sont également spécialisés dans la distribution de médicaments de toutes sortes, y compris les psychotropes (barbituriques, amphétamines, etc.) qui alimentent une des formes les plus répandues de toxicomanie. Les médicaments qui proviennent en contrebande de Gambie ou bien sont détournés des entrepôts de l'État, sont d'abord entreposés dans la ville sainte des mourides, Touba, d'où ils sont acheminés à Dakar jusqu'à «La maison des mourides» ou jusqu'aux deux principaux marchés de gros, l'un dans la capitale, l'autre dans sa banlieue.

Ce rôle des mourides dans la distribution des médicaments et des drogues de synthèse a été étudié par des chercheurs. En revanche, il existe un tabou, du fait de leurs liens avec le pouvoir, sur leur rôle dans le trafic local et international des autres drogues. Selon la police sénégalaise, la majorité des détenus dans les prisons pour avoir distribué des drogues (marijuana, héroïne, crack) dans les rues sont des mourides. Selon la police italienne par exemple, la quasi-totalité des Sénégalais expulsés pour trafic de drogues d'Italie appartiennent à la confrérie. Du 1^{er} janvier au 31 octobre 1997, 205 Sénégalais ont été arrêtés en Italie pour trafic ou vente de drogues (contre 150 en 1994 et 167 en 1995). Ils travaillent pour des organisations italiennes ou nigérianes. Cette implication dans la redistribution à l'étranger est confirmée par l'étude menée à Perpignan et Barcelone par un chercheur français⁹⁰. sur les réseaux de l'héroïne. Il note par exemple que les mourides affirment ne pas vendre d'héroïne aux musulmans. Toujours dans la même étude, les mourides affirment être parfois approvisionnés à partir du Sénégal. D'autres sources de l'OGD font état de l'implication des mourides sénégalais dans le trafic de rue à Paris et à Bruxelles même si, jusqu'ici, aucun mouride n'a été officiellement impliqué au Sénégal ou à l'étranger dans une affaire de trafic de gros ou de demi-gros.

Cependant il existe des liens indirects entre la hiérarchie mouride et la grande criminalité. Parmi les commerçants ou les hommes d'affaires qui font d'importantes donations à des marabouts et des khalifes se glissent des trafiquants. Arguant de leur piété, ces derniers demandent en échange d'être introduits auprès du khalife général lors de la grande fête annuelle (Magal). Ils en profitent pour y être par exemple

⁹⁰ Taurus, A. : *Fin de siècle incertaine à Perpignan. Drogues, pauvreté, etc.*, Toulouse : Université de Toulouse le Mirail, 1996.

photographiés à ses côtés. Ils font ensuite valoir auprès des cadres du pouvoir leur prétendue familiarité avec les plus hautes autorités religieuses mourides pour obtenir des passeports diplomatiques et faire partie de la suite des personnalités sénégalaises lorsqu'elles se déplacent à l'étranger. Au Sénégal, ils ne font l'objet d'aucun contrôle. La douane a détecté des trafics de faux dollars en provenance d'Arabie saoudite qui avaient utilisé ce type de réseaux, et elle sait qu'ils sont également utilisés par les trafiquants de drogues.

Il existe d'autres commanditaires de la distribution de rue, en particulier des trafiquants nigériens. Ces derniers, qui se savent particulièrement surveillés depuis quelques années, restent dans l'ombre et font travailler des mules qui reçoivent par exemple 500 000 francs CFA pour se rendre au Brésil et en ramener quelques kilogrammes de cocaïne. Le signe le plus visible de leurs activités illicites, c'est qu'ils habitent en général de superbes villas alors qu'ils n'ont pas d'activité économique bien définie. Mais les Sénégalais utilisés comme mules tendent à gagner leur autonomie et à constituer leurs propres réseaux en association avec des Libanais et des Français.

Le grand trafic maritime et aérien de transit

L'essentiel des échanges extérieurs du Sénégal passe par le port autonome de Dakar, qui est tout à la fois port commercial et port de pêche. Entre 1993 et 1997, plus de 30 t de haschisch et 5 t de cocaïne qui sont passées par le port de Dakar ont été identifiées ou saisies dans le monde. Le trafic bénéficie d'importantes complicités au niveau des douaniers travaillant sur le port qui, en outre, collaborent très peu avec les services de la police judiciaire dans le domaine de la lutte antidrogues.

La voie aérienne est également utilisée pour acheminer les drogues en mettant à profit le fait que l'aéroport international de Dakar-Yoff est utilisé par *Air-Afrique* dont le Sénégal est actionnaire et par des compagnies du monde entier. En ce qui concerne la cocaïne, les passeurs utilisent en particulier la compagnie brésilienne *Varig* jusqu'à Praia, et ensuite les lignes locales pour joindre Dakar. En outre, des Sénégalais en possession de cocaïne sont régulièrement arrêtés à l'aéroport de Casablanca, en transit pour l'Europe. La ligne la plus utilisée en 1997 et 1998 semble être Bogota-Caracas-Lisbonne-Dakar ou Lisbonne-Bissau avec retour sur Paris. En ce qui concerne l'héroïne, les filières ont d'abord emprunté *Ethiopian Airlines* sur la ligne Bombay-Addis Abeba-Dakar. Depuis quelques années, les trafiquants nigériens utilisent également le Cap Vert comme point de transit de l'héroïne. Les services de police et de douanes à l'aéroport ne sont pas suffisamment équipés et formés pour faire face au trafic et sont, du fait de la modicité de leurs salaires, vulnérables face aux tentatives de corruption.

GAMBIE ET GUINEE-BISSAU

Ces deux pays font non seulement partie de l'environnement géographique du Sénégal, mais sont étroitement intégrés dans son espace commercial formel et informel pour la première ; dans son espace politique et géostratégique pour la seconde.

La Gambie est un État dont les activités de contrebande sont consubstantielles à l'existence de l'État lui-même auquel elles fournissent les moyens de son existence. Il s'agit à l'origine de contrebande de produits licites – aliments, médicaments, objets manufacturés – mais il est évident que les produits illicites: médicaments psychotropes, drogues, armes, n'ont pas tardé à emprunter les mêmes filières. La faiblesse de la base démographique (1 million d'habitants) et économique de la Gambie, tout autant que sa situation d'enclavement à l'intérieur du Sénégal, l'a condamnée à se transformer d'État contrebandier

en État trafiquant. Et cela d'autant plus qu'elle est devenue un important producteur de cannabis dans la région.

En ce qui concerne la Guinée-Bissau, une partie de sa population est diola, comme la majorité des Casamançais. Ces derniers ont apporté un soutien actif à la lutte d'indépendance contre les Portugais menée par le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC), aujourd'hui au pouvoir. Le président Nino Vieira a lui-même épousé une Casamançaise. Le gouvernement de Guinée-Bissau a donc longtemps apporté un soutien actif à la rébellion casamançaise qui avait fait de la Guinée-Bissau une zone de refuge et de trafic de marijuana. Mais il s'est ensuite rapproché du pouvoir sénégalais qui lui a apporté son soutien pour entrer dans la zone franc. Le 5 janvier, Nino Vieira a limogé son chef d'état-major, Ansoumane Mané, d'origine diola, accusé d'avoir monté avec des officiers un trafic d'armes en faveur des rebelles casamançais. Les raisons idéologiques ne semblent pas être les seuls motifs de ce dernier dans cette affaire.

La Gambie, État contrebandier

La Gambie dispose de peu de ressources naturelles. Bien que le tourisme apparaisse dans les statistiques officielles comme la plus importante source de devises, en réalité, c'est de la contrebande que l'État gambien tire la plus grande partie de ses ressources. La politique économique libérale, renforcée par la mise en place des Programmes d'ajustement structurel à partir de 1985, impliquant l'abaissement des tarifs douaniers, a favorisé des importations massives de riz et de produits manufacturés. Le riz importé, bien supérieur aux besoins de la population gambienne, est réexporté clandestinement vers les pays voisins, en particulier le Sénégal où les tarifs douaniers et les prix intérieurs sont plus élevés. La contrebande transfrontalière entre la Gambie et le Sénégal concerne aussi certaines productions locales comme l'arachide et le coton. Les filières étaient donc en place pour le développement du trafic de drogues. La Gambie est ainsi devenue un pays de consommation et de transit pour les drogues dures (cocaïne, héroïne), les médicaments psychotropes⁹¹ et le cannabis. Celui-ci est également produit sur place, d'abord pour la consommation locale, ensuite pour l'exportation.

Le trafic de dérivés du cannabis concerne essentiellement la marijuana casamançaise destinée à Dakar, pour laquelle le territoire de la Gambie, ou ses côtes, sont des passages obligés. Les principaux points de traversée, déterminés par la présence de ferries, sont les agglomérations de Banjul, Tankular et Yelitenda, non loin desquelles sont effectuées de nombreuses saisies.

D'autres quantités importantes sont interceptées dans les districts frontaliers avec la Casamance : la Western Division et la Lower River Division. Ces deux zones productrices de cannabis en Gambie sont un prolongement de la région de culture illicite de Casamance. À tel point que certains producteurs passent la frontière pour cultiver le cannabis dans le pays voisin. Il s'agit en général de modestes plantations, cachées dans la forêt ou dans les recoins des cours. Le développement du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) a depuis une dizaine d'années soustrait cette partie du territoire au contrôle des forces de l'ordre sénégalaises.

En revanche, de l'autre côté du fleuve Gambie, le nord-ouest gambien est la première zone de production. L'île de Djinak, sur laquelle l'OGD a mené une étude, est divisée entre la Gambie et le Sénégal. Pour éviter la répression, le cannabis y est cultivé soit sur des parcelles éloignées, seul où à côté

⁹¹ Sur cet aspect, voir GD (1995), pp.136-137.

d'autres cultures licites – parcelles situées au milieu d'espaces non cultivés – soit avec d'autres cultures licites sur des parcelles encloses.

L'éradication met les paysans sur la paille

La légende selon laquelle tout policier intervenant sur Djinack pour détruire les cultures de cannabis court le risque (pour lui-même ou un membre de sa famille) d'être frappé de folie n'a pas empêché l'île d'être, pour la première fois de son histoire, la cible d'une vaste opération antidrogues le 26 mars 1998. La police a détruit l'ensemble des plantations et saisi toutes les réserves de marijuana. Au total, plus de 1 200 sacs de 25 à 30 kilogrammes chacun (ce qui représente approximativement 33 tonnes) ont été transportés jusqu'au poste de police de Barra situé sur le continent et 45 personnes ont été arrêtées puis libérées sous une caution représentant, selon les cas, environ un an du revenu procuré par le cannabis. Cette île du delta du fleuve Gambie qui compte 3 500 habitants répartis dans cinq villages (dont deux, dans le Nord, appartiennent au Sénégal) est, depuis une trentaine d'années, une des principales zones de production de marijuana en Gambie. Toutes les familles, sans exception, dépendent économiquement de la culture du cannabis qui représente, au minimum, 75 % des revenus monétaires des familles. Le kilogramme de marijuana est acheté entre 500 dalasis (300 francs) et 600 dalasis au producteur pour être revendu 1 000 dalasis à Banjul. Le développement de cette production a été directement provoqué par la longue sécheresse qui a frappé la région de 1969 à 1985. Cette crise écologique s'est traduite par la salinisation des sols et la réduction des espaces cultivables. Cela a entraîné une baisse de la production, aussi bien des cultures vivrières comme le riz que des cultures de rente comme le mil et l'arachide. La perte des revenus a été aggravée par la baisse des cours mondiaux des matières premières agricoles alors que les producteurs étaient précisément obligés d'acheter sur les marchés leur alimentation de base.

Lors d'une enquête menée en 1995 par l'OGD sur le poids des revenus du cannabis dans l'économie paysanne, un agriculteur déclarait : «Avant la sécheresse, je récoltais 40 sacs de riz, maintenant, je n'en obtiens plus que 6». Lors de la même enquête, les dépenses alimentaires ont été les premiers postes mentionnés en ce qui concerne l'utilisation de l'argent du cannabis. Viennent ensuite la scolarité, la santé, les taxes et impôts. Les revenus que cette drogue procure pour la même surface cultivée représentent 10 fois plus que l'arachide et 100 fois plus que le manioc. Compte tenu de l'importance de la culture du cannabis dans les stratégies de survie des familles, l'opération qui vient d'être menée (sans accompagnement de développement agricole) laisse les foyers dans le plus grand dénuement, leurs économies ayant été englouties dans la caution (l'équivalent de 10 000 à 50 000 francs). Le correspondant de l'OGD en Gambie mentionne des problèmes de santé et d'alimentation dans la population de l'île, en particulier chez les enfants. Différentes enquêtes de l'OGD en Afrique montrent que la dépendance des agricultures paysannes à l'égard de la culture du cannabis est de plus en plus forte, ce qui constitue non seulement un obstacle au développement agricole, mais peut également, à la longue, créer des problèmes pour l'approvisionnement des villes en nourriture.

Le yamba, salaire de la guerre civile de Guinée-Bissau

Les violents affrontements – qui ont opposé, à partir du mois de juin 1998, les mutins commandés par l'ex-chef d'état-major des armées (le général Asoumane Mané) aux forces de l'armée nationale appuyées par un contingent sénégalais de 1 300 soldats («Opération *Gabou*») et un contingent guinéen de plusieurs centaines d'hommes – ont été motivés par l'appui apporté par les premiers à la rébellion casamançaise. Le général Mané a pris les armes pour protester contre sa suspension, puis son remplacement à la tête des forces armées par le général Humberto Gomez, à la suite de la découverte

d'un trafic d'armes qu'il a «couvert» entre des officiers de l'armée bissau-guinéenne et les indépendantistes du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC). Les armes livrées étaient des *AK-47*, lance-roquettes R.P.G., *Mauser*, bazookas et des mines antipersonnel qui font des centaines de victimes civiles dans les départements casamançais d'Ossoye et de Ziguinchor. Les liens étroits entre les mutins et les rebelles ont été confirmés par le fait que ces derniers sont venus combattre dans les rangs de leurs alliés en Guinée-Bissau. La revue *L'Autre Afrique* se demande : «Asumane Mané vise-t-il le pouvoir ou souhaite-t-il conserver son poste et son influence pour poursuivre de lucratives "affaires" ?» Quelques semaines avant que n'éclate la rébellion, un correspondant casamançais de l'OGD, réfugié en Guinée-Bissau, avait apporté un commencement de réponse à cette question. Il affirmait que les mêmes réseaux sont utilisés pour acheminer des armes dans un sens et importer dans l'autre de la marijuana (appelée *yamba* ou *ganja*) destinée à être réexportée à partir des côtes guinéennes. Il ajoutait qu'il était probable que l'herbe ait servi à payer les livraisons de matériels et donc que le soulèvement ait eu des motifs économiques inavouables. Son enquête décrivait en détail les routes terrestres et maritimes empruntées par les réseaux drogues/armes. Par voie terrestre, les armes partant de Bissau empruntent plusieurs routes: Bissau-Safim-Ngoré et, de là, soit l'est de la Casamance, soit l'Ouest de cette région via Sao Domingo. Une autre route passe plus à l'ouest par Cacheu, Susana et la ville frontière de Caçolol. La première des voies maritimes mène du Cap Roxo à la ville de Cacheu, sur le fleuve du même nom; la seconde, toujours en provenance des côtes casamançaises, contourne les îles de Jeta, de Peixe, pour aboutir au port de Bissau ; la troisième traverse l'archipel des Bissagos pour aboutir également à Bissau.

La quasi-absence de contrôle en mer facilite le transbordement entre les bateaux étrangers et les pirogues de pêcheurs pour les produits illicites qui entrent et sortent du pays. Ces activités prennent place durant la saison de la pêche artisanale, de novembre à juin. Selon le directeur de la police judiciaire, c'est dans l'archipel des Bijagos, «que l'on constate un flux important de transbordement. Mais, à part la grande pirogue motorisée que la Coopération française a mis à notre disposition, nous ne disposons d'aucun moyen moderne d'accéder à l'archipel». Au mois d'avril 1998, le Portugal, dans le cadre de sa coopération militaire avec la Guinée-Bissau, a fourni un bateau à la marine guinéenne pour renforcer le contrôle de son espace maritime. Le trafic et la consommation des drogues, tout comme le tourisme sexuel, sont favorisés dans ces îles du fait que les touristes européens ne font pas, pas plus que l'importante communauté d'hommes d'affaires guinéens et africains, l'objet du moindre contrôle de la part des autorités.

Mais la *ganja* n'est qu'un élément des trafics dont ce petit pays est devenu une plaque tournante, comme l'a confirmé la récente saisie de 75 kg de cocaïne au Portugal qui avaient transité par l'espace aérien de la Guinée-Bissau. Les perspectives ouvertes par les 16 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et celui des huit pays de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) dans laquelle la Guinée-Bissau a été le dernier pays admis en mai 1997, ont été mises à profit par les trafiquants de drogues. Le directeur de la police des stupéfiants, Sebastião Dias, a déclaré au correspondant de l'OGD que «des Ghanéens et des Nigériens ont profité des guerres civiles du Liberia et de la Sierra Leone pour se faire accorder le statut de réfugiés politiques en Guinée-Bissau en utilisant de faux passeports». De là, ils importent de la cocaïne d'Amérique du Sud, via le Cap-Vert en particulier, pour la réexpédier en Europe comme le montre la saisie, à la fin de l'année 1997, de 6 kg de cette drogue sur des trafiquants ghanéens, sierra-léonais et nigériens. Le nombre très important de passeurs et de dealers originaires de Guinée-Bissau arrêtés au Portugal et dans tous les pays d'Europe confirme le rôle joué par ce petit pays lusophone. Si la marijuana est importée de Gambie et de Casamance, l'amphétamine et d'autres drogues de synthèse viennent de la Sierra Leone, via la Guinée

Conakry, par voie terrestre et maritime. Ces substances sont consommées dans les discothèques de la capitale. Le marché des drogues explose en particulier pendant les fêtes populaires du carnaval, en février, et la journée mondiale du travail, le 1^{er} mai.

TOGO

Le rôle de ce pays dans la production de cannabis et le trafic des drogues dures tient d'abord à sa situation géographique et à son voisinage avec deux pays qui exercent un leadership dans la région dans ces deux domaines. Bande de terre allongée de 600 kilomètres sur un axe nord-sud, sa largeur ne varie que de 50 km (façade maritime) à 150 km (Nord), et il a en effet une frontière commune avec le Ghana et n'est séparé du Nigeria que par le Bénin qui présente sensiblement la même configuration géographique étroite et allongée que le Togo. La dynamique de la production de cannabis dans le sud du pays est fortement liée à la crise des cultures de rente : baisse des cours ; conséquences de l'instabilité politique en milieu rural et réorganisation des filières des cultures de rente. Les agriculteurs devant faire face à de nouvelles situations, la production de marijuana apparaît comme un moyen de s'y adapter, en particulier chez les jeunes agriculteurs. Cette tendance est d'autant plus soutenue que le marché national de la consommation de marijuana ne cesse de croître.

Depuis que les contrôles se sont renforcés au Nigeria, de nombreux trafiquants de cocaïne et d'héroïne de ce pays ont délocalisé leurs activités dans les pays voisins comme le Ghana, le Togo et le Niger. Au Togo, un total de 100 kg d'héroïne et de cocaïne ont été saisis en 1997. Le trafic de drogues dures bénéficie, lui aussi, des crises économiques et politiques. "L'ouverture démocratique" de 1991 s'est caractérisée, durant les deux années qui l'ont suivie, par une instabilité politique marquée par des violences et des grèves. Depuis, le pouvoir du président Eyadema ne cesse d'être contesté et l'élection présidentielle de 1998 n'a pas reçu l'aval des observateurs internationaux. Enfin, la corruption administrative et les activités d'hommes d'affaires douteux dans le pays favorisent les activités illicites et le blanchiment.

La nouvelle génération des cultures de cannabis

Les statistiques officielles pour l'année 1997 ne rendent absolument pas compte de l'importance prise par les cultures de cannabis et la production de marijuana dans le pays : trois champs détruits et une tonne de marijuana saisie. Le cannabis (*gué*) est en effet cultivé dans tout le pays depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Cependant, il semble que les productions illicites ont connu une recrudescence avec le retour au pays de jeunes gens qui s'étaient réfugiés au Ghana à la suite des troubles politiques de 1991-1993, en particulier dans la région centrale, majoritairement musulmane. Sokodé (la deuxième ville du pays), Sotouboua et Tchamba, près de la frontière du Bénin, sont les principaux centres de production.

Mais c'est dans la sous-préfecture de Kpélé-Akata, située dans le Sud-Ouest à une quarantaine de kilomètres de la frontière avec le Ghana, que l'OGD a réuni des informations sur la culture du cannabis. Cette région, qui se trouve au cœur de la zone caféière et cacaoyère du pays, a été particulièrement touchée par la dégradation des conditions de production et de commercialisation de ces denrées. C'est à la fin des années 1990 que le cannabis a fait son apparition dans la région, sous l'influence de trafiquants ghanéens. Dès le début des années 1990, il a connu un fort développement. Sa diffusion au sein des exploitations agricoles s'est faite en un laps de temps très court. Les planteurs, déjà confrontés au

vieillessement des plantations depuis une vingtaine d'années ont subi alors une baisse de leurs revenus due à la chute des cours mondiaux.

À la différence des situations rencontrées dans d'autres régions d'Afrique de l'Ouest, ce sont essentiellement les enfants des planteurs de cacao et de café qui s'adonnent à la culture de cannabis. Ils ont en général moins de 30 ans, travaillent sur l'exploitation familiale en exploitant des parcelles qui relèvent de la responsabilité d'un parent (père, oncle, tante, etc.). La mise en place de la culture de cannabis ne se fait donc pas en cachette des aînés. Cette culture permet de rentabiliser la main-d'oeuvre familiale en mettant à profit un coût d'opportunité beaucoup plus intéressant sur le cannabis que sur le café ou le cacao. Certains producteurs ont hérité et sont donc directement propriétaires, d'autres travaillent en métayage. La récolte est partagée entre le métayer et le propriétaire.

Les revenus que procure le cannabis par unité de surface sont si élevés qu'il peut être cultivé sur de petites parcelles qui sont plus faciles à dissimuler. Ainsi, dans les exploitations étudiées par l'OGD, les plantations de cannabis ne couvraient que de 0,025 à 1 hectare, soit entre 0,1 % et 10 % des superficies cultivées (jachères incluses), tout en rapportant entre 76 % et 93 % du revenu monétaire de ces mêmes exploitations. La première raison invoquée par les jeunes pour planter du cannabis est d'obtenir de l'argent, mais certains insistent sur le fait que cette culture permet de "s'enrichir rapidement". Après plusieurs années de contexte économique difficile, la hausse des prix des productions illicites, à partir de 1994, n'a cependant pas entraîné de diminution de la culture.

L'argent du cannabis permet de faire face aux besoins de la famille. Il permet aussi d'épargner en vue d'engager des dépenses importantes, comme la construction et l'équipement d'une maison, mais aussi d'investir dans d'autres activités économiques : commerce (débit de boisson, vente de pièces détachées), transport (achat d'un vélo, d'un véhicule), activités agricoles (cultures vivrières, élevage de volaille, palmeraie). Aucun des agriculteurs interrogés ne mentionne un investissement ou un projet d'investissement dans une plantation de café ou de cacao.

Le cannabis semble être une culture de substitution temporaire, permettant la transition d'une activité considérée comme n'étant plus rentable pour ces jeunes agriculteurs (culture du café ou cacao) vers d'autres activités économiques. Les réponses concernant la volonté des agriculteurs d'arrêter cette activité illicite sont généralement positives, mais à la condition de trouver des activités aussi lucratives que la culture du cannabis. Il ne faut donc pas s'attendre à voir la production baisser avant plusieurs années.

Les réseaux de trafic de la marijuana

De petites quantités de marijuana sont vraisemblablement exportées vers les zones frontalières du territoire ghanéen et béninois ainsi que dans des pays sahéliens comme le Burkina Faso et le Niger. Cependant, l'essentiel de la production togolaise est réservée au marché local. Certains cultivateurs commercialisent eux-mêmes leur production au détail auprès de consommateurs vivant à proximité, ce qui est plus rémunérateur et moins risqué

Il existe également des «réseaux courts», filières où le trafic implique la présence d'un ou de plusieurs intermédiaires entre le producteur et le consommateur de marijuana, sans toutefois que soient mis en œuvre des moyens logistiques importants (transports, lieux de stockage, etc.) et un personnel nombreux. Ces réseaux courts sont typiquement présents dans les villes de province (Atakpamé, Kara, Kpalimé, Sokodé, etc.), dans les villages autour de Lomé et dans certains quartiers de la capitale.

Une troisième modalité du trafic repose sur les grands réseaux. Ils sont organisés sur une base hiérarchique pyramidale, avec un «boss» (un commerçant, un homme d'affaires, un haut fonctionnaire, un notable), des lieutenants («contremaîtres», gérants de «ghettos»⁹²: lieux de vente au détail) et des employés (conducteurs, gardiens, revendeurs, etc.), comme de véritables entreprises. Leurs activités sont intégrées de manière verticale, exception faite de la production qu'ils sous-traitent. Il est vraisemblable que la majorité de ces réseaux soient composés de plusieurs dizaines de personnes. Ils possèdent des infrastructures relativement importantes pour le stockage et la revente (maisons particulières, entrepôts, etc.) et une flotte de véhicules (vans, camions et autobus). Il semble que, dans la plupart des cas, ces infrastructures servent à la fois au trafic de marijuana et à des activités licites (principalement : commerces de gros ou de détail, compagnies de transport, sociétés de négoce de café-cacao).

Il est souvent difficile de savoir si ces «grands réseaux» sont avant tout des entreprises légitimes qui se sont impliquées dans le trafic de drogues, ou alors d'abord des organisations criminelles cherchant une couverture dans les activités licites tant les deux aspects licites et illicites sont étroitement mêlés.

Ces grands réseaux sont donc extrêmement profitables dans la mesure où ils prennent en charge toute la chaîne du trafic postérieure à la production: de l'achat en gros jusqu'à la revente au détail et en demi-gros. Leurs «frais généraux» (salaires, entretiens des infrastructures, etc.) sont certes plus élevés que ceux des réseaux courts, mais cet aspect négatif est compensé par les volumes considérables qu'ils parviennent à traiter grâce à leur maîtrise du marché lomésien et de marchés annexes (par le biais de leurs ventes en demi-gros auprès de dealers de quartiers ou de villages) et par leur fonctionnement parallèle en tant qu'entreprise(s) licite(s). Enfin, il faut noter que les «grands réseaux» actifs au Togo présentent la même configuration et le même mode de fonctionnement que leurs homologues ghanéens, ivoiriens et nigériens. D'ailleurs, un certain nombre de «patrons» sont d'origine ou de nationalité ivoirienne, ghanéenne et nigérienne et possèdent des affaires licites (et sans doute illicites) aussi bien au Togo que dans l'un ou plusieurs de ces pays. Il est vraisemblable que ces grands réseaux, surtout lorsqu'ils sont d'origine étrangère, prennent en charge le trafic des drogues dures et le blanchiment de l'argent.

Transit des drogues dures et blanchiment

L'arrestation, à l'aéroport de Lomé à la fin du mois de juin 1997, d'un Nigérian en possession de 44,2 kg de cocaïne et de 5,2 kg d'héroïne confirme le rôle de plaque tournante du transit joué par le Togo. Ce trafiquant, qui s'était embarqué sur *Ethiopian Airlines* à New Delhi, avait dissimulé la drogue dans les doubles fonds de deux valises. En possession de 3 000 dollars, il avait tenté de corrompre les agents de sécurité. De janvier à août 1997, différents pays dans le monde ont signalé à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) des saisies d'un total de 59 kg de cocaïne et de 10,5 kg d'héroïne ayant transité ou destinées à transiter par le Togo.

En ce qui concerne les drogues dures, une source policière a indiqué au correspondant de l'OGD que les saisies sont le résultat de dénonciations de gangs rivaux plus que de l'activité des forces de répression. Il a ajouté : «toutes les saisies ne sont pas déclarées». Comme ailleurs en Afrique, des Nigériens sont à la tête des plus importants réseaux. Ces derniers sont composés en général d'Ibos, dont la couverture est assurée par le commerce international de fripes, et de Yoruba investis dans le commerce de marchandises diverses. Les uns et les autres possèdent des sociétés d'import/export, qui

⁹² Voir chapitre «Golfe de Guinée: vers un marché unique des drogues ?».

traitent avec des partenaires aux États-Unis et en France, et qui servent à dissimuler les envois de drogues et à blanchir l'argent du trafic.

Depuis deux ou trois ans, d'autres réseaux de passeurs locaux, dont la Brigade des stupéfiants n'ignore rien, ont été mis en place par des Indo-Pakistanaïes et des Libanais. Ces derniers se regroupent dans de luxueuses villas qui leur servent de quartier général. Le port de Lomé est une des principales voies d'exportation des drogues dissimulées dans des ballots de frêpes, de tissus ou de lessives. Les douaniers sont généreusement «arrosés» pour fermer les yeux. Plusieurs d'entre eux exhibent d'ailleurs des signes extérieurs de richesse incompatibles avec leurs maigres salaires. Associé à celui du carburant, le trafic de drogues côtier à partir du Nigeria en direction de Lomé et d'Accra se fait sur de petites barques ou des pirogues à moteur, toujours sous la protection des douaniers. Les protections officielles dont bénéficient les trafiquants ne sont connues que lorsque leurs auteurs sont tombés en disgrâce. Ainsi, le lieutenant Yoma Djoua, ancien chef de la Garde présidentielle qui purge depuis 1995 une peine de 35 ans de prison pour avoir fait assassiner un notaire togolais afin de lui voler sa *BMW*, dirigeait un réseau de drogues.

Le Togo est une fenêtre sur la zone franc utilisée par les Nigériens et les Ghanéens. Avant sa fermeture, la *BCCI*, qui finançait le commerce extérieur du pays, abritait les comptes de gros commerçants libanais, indo-pakistanaïes et nigériens ainsi que ceux de certains barons du régime. À travers des sociétés écrans et sous le couvert du secret bancaire, ils ont opéré d'importants transferts de fonds vers l'étranger. Le propriétaire de l'immeuble qui abritait la *BCCI* est un milliardaire libanais connu de la police pour être à la tête d'un important réseau de drogues et de prostitution. Il possède également un hôtel luxueux et un vaste site dans la zone portuaire pour l'implantation des entreprises industrielles en zone franche. Il est intouchable car il a acheté à la fois la protection d'hommes politiques et l'appui de journalistes en vue.